

Taux de certification secondaire II

Rapport de synthèse



Alexandre Jaunin
Odile Le Roy-Zen Ruffinen

Octobre 2013

Taux de certification secondaire II

Rapport de synthèse

**Alexandre Jaunin
Odile Le Roy-Zen Ruffinen**

Octobre 2013

Groupe de travail :

Dominique Gros (SRED - coordinateur)
Alain Basset (DSI-SEM)
Daniela Di Mare Appéré (SRED)
Pascal Edwards (DGPO)
Erwin Fischer (OFPC)
Alexandre Jaunin (SRED)
Odile Le Roy-Zen Ruffinen (SRED)
Édouard Martin (secrétariat général)
Frédéric Wittwer (Direction du projet *Harmonisation scolaire*)

Rédaction du rapport :

Alexandre Jaunin
Odile Le Roy-Zen Ruffinen

Compléments d'information :

Alexandre Jaunin
Tél. +41/0 22 546 71 49
alexandre.jaunin@etat.ge.ch

Odile Le Roy-Zen Ruffinen
Tél. +41/0 22 546 71 63
odile.leroy@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia
Tél. +41/0 22 546 71 14
narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)
12, quai du Rhône - 1205 Genève
Tél. +41/0 22 546 71 00
Fax +41/0 22 546 71 02

Document 13.017

Sommaire

Synthèse.....	5
Introduction.....	7
1. Mandat et composition du groupe de travail.....	9
1.1 Mandat.....	9
1.2 Composition du groupe lors des travaux.....	9
2. Éléments de contexte.....	11
2.1 La problématique du taux de certification secondaire II.....	11
2.2 Calcul du taux de certification en Suisse	11
2.3 Publication du taux de certification par l'OCDE et recommandations méthodologiques.....	15
2.4 La double certification de niveau secondaire II à Genève	17
2.5 Particularités de Genève	18
2.6 Données : disponibilité et lacunes.....	22
3. Construction d'un taux spécifique genevois	25
3.1 Formules utilisées jusqu'à présent.....	25
3.2 Aspects méthodologiques pris en compte	26
3.3 Propositions de nouvelles formules de calcul	40
4. Mesure de la certification secondaire II issue de l'enquête ESPA.....	47
Méthodologie de l'enquête	47
Résultats.....	48
Conclusion	51

Annexes	53
Annexe 1. Taux OFS de diplômés secondaire II.....	54
Annexe 2. <i>HandBook - Indicator concepts and methodologies</i>	57
Annexe 3. Procédures mises en place pour assurer un recensement exhaustif des diplômés entrant dans le périmètre de la nBDS	59
Annexe 4. Lien entre l'évolution du nombre total de certifiés secondaire II et la population résidente par âge détaillé de 18 à 25 ans	60
Annexe 5. Détermination de la cohorte fictive âgée de 18-25 ans en 2010	62
Annexe 6. Présentation du relevé fédéral des diplômés (SBA)	64
Annexe 7. Séries chronologiques disponibles à la parution du rapport.....	66
Abréviations	68

Synthèse

L'éducation est devenue à partir des années 1980 un enjeu économique et politique de plus en plus fort, face à une concurrence économique accrue entre les pays développés ou émergents et à des emplois exigeant de plus en plus de compétences intellectuelles.

Obtenir un diplôme secondaire II est de plus en plus considéré comme le bagage scolaire minimum requis pour pouvoir s'insérer durablement¹ sur le marché du travail et dans la vie sociale et économique d'une façon générale. « *Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II* »² est tout à la fois l'un des objectifs majeurs du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), l'un des objectifs prioritaires de législature du Conseil d'Etat de Genève, mais également un objectif fixé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : « *d'ici à l'année 2015, faire passer d'environ 90% à 95% le pourcentage des jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II* ».

L'Office fédéral de la statistique (OFS), pour suivre cet objectif au niveau suisse, a récemment révisé partiellement sa méthodologie de calcul. Celle-ci devrait être totalement revue avec la modernisation des statistiques et l'introduction du nouvel identificateur des personnes (numéro AVS à 13 chiffres, NAVS13), qui permettra de mieux identifier les personnes obtenant une première certification secondaire II. A terme, l'OFS devrait être en mesure de calculer et publier un taux de diplôme secondaire II pour les différents cantons suisses, ce qui n'est actuellement pas le cas, en raison de l'absence de données individualisées. Ce taux n'inclura toutefois probablement pas les diplômes étrangers délivrés par des écoles privées, puisque ceux-ci ne sont pas reconnus par la Confédération. Ce type de diplômes représentant une part importante de la certification secondaire II à Genève, il faudra être attentif aux interprétations faites sur la base des taux cantonaux calculés par l'OFS.

Durant la période transitoire, pour suivre à Genève cet indicateur majeur, Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du DIP, a mandaté un groupe de travail en vue d'élaborer un indicateur genevois du taux de certification secondaire II, fiable, pertinent méthodologiquement et qui tienne compte des spécificités cantonales (agglomération transfrontalière, migrations, importante population internationale, poids des écoles privées, etc.) ainsi que des recommandations formulées dans le cadre du monitoring de l'éducation en Suisse (BIMO).

Un certain nombre de lacunes relatives aux informations nécessaires et aux données disponibles pour élaborer ce taux ont été identifiées : elles concernaient l'exhaustivité de l'enregistrement des diplômes dans la base de données scolaires normalisée (nBDS) mais également la question du périmètre de la nBDS (les diplômes acquis dans le canton de Genève, délivrés par les écoles professionnelles privées et non reconnus par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), ainsi que les diplômes acquis hors du canton en France voisine, dans le canton de Vaud ou un autre canton suisse ne faisant pas partie du périmètre de la nBDS).

Les travaux du groupe ont notamment amené à redéfinir la population de référence utilisée pour le calcul du taux de certification secondaire II (âge et effet des migrations) et ont porté sur les données des années 2001 à 2010. Les données 2011 et 2012 sont à présent disponibles et fournies en annexe 7.

¹ Un niveau de formation secondaire II étant considéré comme une condition devant permettre de participer à la formation tout au long de la vie.

² Objectif n°2 du programme A02 « Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation ».

Deux taux ont été envisagés :

- **Taux A** (global et de 1^{re} certification) : taux de certification secondaire II qui rapporte le nombre de résidents obtenant un diplôme secondaire II *reconnu* à la population résidente moyenne âgée de 18 à 25 ans (hors migrations).

Le taux A de 1^{re} certification varie de 77 à 78% entre 2001 et 2010 (il atteint 82% en 2012). Il est clairement sous-estimé du fait de la non-prise en compte des diplômes de niveau secondaire II qui sont hors du périmètre de la nBDS.

- **Taux B** (global et de 1^{re} certification) : calculé sur des bases similaires à celles du taux A, il intègre également les personnes obtenant un diplôme non reconnu, un diplôme délivré hors du canton de Genève et prend en compte les non-résidents (au numérateur et au dénominateur).

Le taux B de 1^{re} certification varie de 82 à 83% entre 2001 et 2010 (il atteint 85% en 2012). La complexité de son calcul, reposant sur de nombreuses hypothèses, peut générer une difficulté relative de son interprétation.

D'autres mesures possibles, actuellement disponibles ou devant l'être à moyen-terme, ont également été examinées pour appréhender la certification secondaire II :

- La part de la population résidente âgée de 25-34 ans **déclarant avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II** (selon le lieu de naissance).

Cet indicateur, qui repose sur les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), a notamment été publié dans le rapport 2010 sur l'éducation en Suisse parmi d'autres indicateurs en lien avec la déclaration de la CDIP. Cet indicateur permet une comparaison de la situation genevoise avec l'ensemble de la Suisse, sachant qu'il ne peut toutefois pas être calculé pour tous les cantons.

Selon cet indicateur, Genève est très proche de la Suisse en ce qui concerne la proportion de personnes déclarant avoir achevé au moins une certification de niveau secondaire II. Chez les 25-34 ans, cette proportion est de 94% à Genève pour les personnes nées en Suisse contre 96% pour la Suisse ; pour les personnes nées à l'étranger, cette proportion est de 77% à Genève comme en Suisse. Si, à travers cet indicateur, l'objectif d'avoir environ 95% de jeunes de 25 ans à posséder un diplôme secondaire II semble ainsi être déjà atteint pour les jeunes nés en Suisse, ce serait loin d'être le cas pour les jeunes de nationalité étrangère ayant fait tout ou partie de leur scolarité obligatoire en Suisse. Ceci pose la question de l'intégration de cette population par les systèmes éducatifs suisses.

- **Le taux OFS de diplômes secondaire II**, qui rapporte le nombre total de diplômés secondaire II à la population résidente permanente ayant l'âge typique d'obtenir un tel diplôme.

Ce taux, calculé pour Genève par l'OFS à la demande du groupe de travail, est toutefois actuellement considéré par l'OFS comme non fiable et non publiable. Il ne figure donc pas dans le présent rapport.

Au terme des travaux menés par le groupe de travail, une question demeure : pourquoi, lorsque l'on dénombre les diplômes délivrés à Genève, le canton présente-t-il un taux de certification inférieur à celui qui est calculé par l'OFS pour l'ensemble de la Suisse, alors que la part de résidents genevois âgés de 25-34 ans déclarant, dans l'enquête ESPA, avoir achevé des études secondaire II est, elle, similaire à celle de la Suisse ?

Plusieurs pistes d'explications de ce différentiel peuvent être évoquées :

- Genève offre de nombreuses formations de niveau secondaire II qui sont hors du périmètre de la nBDS et donc difficiles à estimer ;
- le nombre de personnes obtenant un diplôme hors du canton est difficile à estimer ;
- les valeurs découlant de l'enquête ESPA pourraient s'avérer légèrement surévaluées par la méthodologie appliquée (enquête reposant sur du déclaratif) même s'il n'y a aucune raison de penser que les résidents genevois déclarent plus de diplômes qu'ils n'en possèdent, comparativement aux résidents des autres cantons suisses.

Introduction

« Actuellement, environ 89% des jeunes adultes ont un titre de formation du degré secondaire II. Sur le marché de l'emploi, les adultes dépourvus d'un tel titre sont de plus en plus considérés comme un groupe à risque. Il est donc de l'intérêt de l'économie et de la société que ce pourcentage augmente » (CDIP, 2006)³.

C'est dans ces lignes directrices du projet *Transition*, adoptées en 2006 par les cantons, la Confédération et les organisations du monde du travail, que figure l'objectif d'augmenter le taux de diplôme du secondaire II : « d'ici à l'année 2015, faire passer d'environ 90% à 95% le pourcentage des jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ».

En 2011, la déclaration Confédération/CDIP sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation confirmait cet objectif : « Faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II »⁴, en précisant que « le rapport 2010 sur l'éducation⁵ a démontré que cet objectif était atteint dans une large mesure chez les jeunes nés en Suisse, mais qu'il restait encore du chemin à faire pour y parvenir chez les jeunes qui n'ont pas entièrement suivi le système scolaire en Suisse car ils sont nombreux à ne pas obtenir de diplôme postobligatoire au secondaire II ».

A Genève, pour la première fois en 2011, le projet de budget de l'Etat de Genève a été décliné par programmes et prestations⁶. « Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II »⁷ est tout à la fois l'un des objectifs majeurs du DIP mais également l'un des objectifs prioritaires de législation du Conseil d'Etat.

La nécessité de disposer d'une mesure fiable pour suivre cet objectif découle donc d'orientations politiques qui se sont exprimées tant sur le plan fédéral que cantonal.

Au niveau suisse, le suivi de cet objectif s'appuie notamment sur le taux de diplômes du degré secondaire II produit et publié par l'OFS dans le cadre de ses indicateurs de la formation. Ce taux est fourni chaque année à l'OCDE qui publie des comparaisons internationales. Le rapport 2010 sur l'éducation en Suisse reprend ce taux et le complète par d'autres données, notamment l'enquête ESPA qui permet de connaître la part de la population adulte sans diplôme secondaire II.

L'OFS n'étant actuellement pas en mesure de calculer des taux cantonaux de diplômes secondaire II, cet objectif est suivi à Genève à travers divers indicateurs produits par le Service de la recherche en éducation (SRED) depuis plusieurs années sur le thème de la certification secondaire II⁸.

Un mandat a été donné à un groupe de travail par le conseiller d'Etat chargé du DIP pour examiner les différentes définitions et méthodologies de calcul existant pour mesurer la certification secondaire II. Ce rapport expose en premier lieu les particularités locales du contexte genevois et propose diverses méthodologies possibles pour élaborer un taux qui tienne compte des spécificités genevoises. Il traite également de la question de la disponibilité et de la qualité des données. A noter que les travaux du groupe de travail ont porté sur les données 2001 à 2010 et que les données 2011 et 2012, à présent disponibles, figurent en annexe 7.

³ CDIP. Lignes directrices pour l'optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II. 27 octobre 2006.

⁴ CDIP/DFI/DFE. Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation. Mai 2011.

⁵ Centre suisse de coordination pour la recherche (2010). *L'éducation en Suisse. Rapport 2010*. Aarau.

⁶ République et canton de Genève. Projet de budget 2011. Tome 1.

⁷ Objectif n°2 du programme A02, *Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation*.

⁸ SRED. *L'enseignement à Genève*. Indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation.

1. Mandat et composition du groupe de travail

1.1 Mandat

L'objectif premier du mandat fixé par le conseiller d'Etat chargé du DIP était d'élaborer un taux genevois de certification secondaire II qui soit réalisable de manière fiable, pertinent méthodologiquement et qui tienne compte des spécificités genevoises (agglomération transfrontalière, migrations, importante population internationale, poids des écoles privées, etc.).

Les travaux menés par un groupe de travail piloté par le SRED ont fait l'objet d'un rapport interne de synthèse remis en mai 2012 au mandant.

Ces travaux se sont appuyés sur l'exploitation statistique de différents types de données (base de données scolaires, enquête ESPA) et sur des informations provenant tant des parties prenantes du groupe de travail que d'autres instances comme l'Observatoire statistique transfrontalier ou encore l'OFS.

Pour la construction d'un taux spécifique genevois, le groupe de travail a par ailleurs été attentif au respect du principe de proportionnalité des moyens préconisé par la Loi sur la gestion administrative des finances [Art 2 al. 1 D 1 05 (LGAF)] en écartant les processus sollicitant de trop grandes ressources humaines⁹.

1.2 Composition du groupe lors des travaux

- Dominique Gros, coordinateur (SRED, directeur ad interim)
- Alain Basset (DSI-SEM, directeur SIEF)
- Daniela Di Mare Appéré (SRED, directrice adjointe)
- Pascal Edwards (DGPO, directeur du Service de la scolarité)
- Erwin Fischer (OFPC, directeur du Service de la formation professionnelle)
- Alexandre Jaunin (SRED, collaborateur de recherche)
- Odile Le Roy-Zen Ruffinen (SRED, collaboratrice de recherche)
- Édouard Martin (secrétariat général, directeur de l'unité de contrôle de gestion et suivi des projets stratégiques)
- Frédéric Wittwer (direction du projet *Harmonisation scolaire*, directeur)

Certains membres du groupe de travail ont, depuis, changé de fonction¹⁰.

⁹ L'al. 1 de l'Art. 2 de la loi sur la gestion administrative (D 1 05) stipule que « l'administration doit agir conformément aux exigences du droit, de la proportionnalité, de l'efficacité et de la rationalité ».

¹⁰ Mme Daniela Di Mare Appéré est devenue directrice du SRED ; M. Alain Basset a quitté la DSI-SEM pour prendre la direction du cycle d'orientation de Pinchat.

2. Éléments de contexte

2.1 La problématique du taux de certification secondaire II

L'éducation est devenue à partir des années 1980 un enjeu économique et politique de plus en plus fort. Face à une concurrence économique accrue entre les pays, à la place grandissante des pays émergents et à des emplois exigeant de plus en plus de compétences intellectuelles, les responsables politiques des pays de l'OCDE ont considéré qu'il y avait besoin de disposer d'une population hautement qualifiée pour être compétitifs.

Dans ce contexte, une attention particulière a été portée à la part des jeunes obtenant au moins un diplôme de niveau secondaire II, ce dernier permettant notamment d'accéder aux formations tertiaires mais étant surtout de plus en plus considéré comme le bagage scolaire minimum requis pour pouvoir s'insérer durablement¹¹ sur le marché du travail et dans la vie sociale et économique d'une façon générale. Les jeunes qui sortent du système de formation sans certification de niveau secondaire II forment bien souvent une population vulnérable ayant de gros risques d'être confrontée au chômage et de devoir recourir ultérieurement à l'aide sociale.

L'accès à l'enseignement secondaire II a ainsi nettement progressé et est devenu la norme. On considère aujourd'hui que tous les jeunes doivent réussir leurs études de niveau secondaire II, défi qui n'existait pas auparavant.

Toutefois de fortes inégalités subsistent et un nombre encore relativement important de jeunes – notamment les jeunes migrants – sortent du système d'enseignement sans diplôme secondaire II. Le défi est aujourd'hui de réduire au maximum le nombre d'élèves qui abandonnent l'école avant la fin de l'enseignement secondaire II (on parle alors d'abandon scolaire précoce ou de décrochage scolaire).

Depuis une quinzaine d'années, en lien avec la mise en place d'une gestion publique fondée sur l'efficacité, la plupart des gouvernements et des instances intergouvernementales ont traduit leurs stratégies et politiques publiques par la définition et la fixation d'objectifs à atteindre. Le taux de diplôme secondaire II est ainsi devenu une mesure phare du résultat des systèmes d'éducation, de nombreux pays fixant un niveau de taux de diplôme secondaire II à atteindre, tout laissant par ailleurs la scolarité obligatoire s'achever à la fin de l'enseignement secondaire I.

En 2000, l'Union européenne s'était fixé comme objectif à atteindre en 2010 le fait qu'au moins 85% des jeunes âgés de 22 ans aient achevé leurs études secondaires¹². En Suisse, comme déjà mentionné, l'objectif fixé en 2006, puis confirmé en 2011, est de faire passer d'environ 90% à 95% le pourcentage des jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II d'ici 2015.

2.2 Calcul du taux de certification en Suisse

L'OFS publie chaque année, parmi ses indicateurs de l'éducation, un taux de diplômés du degré secondaire II pour l'ensemble de la Suisse.

Cet indicateur est défini comme étant « le nombre de personnes qui ont obtenu un premier diplôme dans une formation qualifiante du degré secondaire II rapporté aux groupes de population d'âge théorique d'obtenir un tel titre ».

¹¹ Un niveau de formation secondaire II étant considéré comme une condition devant permettre de participer à la formation tout au long de la vie.

¹² Sommet de Lisbonne (Conseil européen des 23-24 mars 2000).

Encadré 1. La mesure du taux de certification par l'OFS

La méthodologie actuelle de l'OFS est la suivante :

Taux OFS =

$$\frac{\text{Diplômés maturité gymnasiale}}{\text{pop. résid. permanente 19 ans}} + \frac{\text{Diplômés autres form. générales}}{\text{pop. résid. permanente 18 ans}} + \frac{\text{Diplômés form. professionnelle}}{\text{moyenne pop. résid. perm. 17-18 ans}}$$

Les diplômés de la maturité gymnasiale sont dénombrés (au canton de résidence) alors que le nombre des diplômés des autres formations sont estimés sur la base du nombre d'élèves de 2^e année (formation professionnelle) ou de 3^e année (formation générale).

Les « autres formations générales » incluent les brevets d'enseignement et les diplômes obtenus après une formation minimale de 3 ans dans une école de culture générale.

La formation professionnelle initiale inclut les titres obtenus à l'issue d'une formation professionnelle initiale d'une durée de 2, 3 ou 4 ans (CFC, AFP).

Les formations professionnelles élémentaires, les préapprentissage et les solutions de transition ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les diplômes étrangers et les formations professionnelles privées, non reconnus par la Confédération, ne sont pas inclus dans le calcul.

L'OFS relève qu'il est possible que ces taux soient surestimés en raison notamment de la difficulté de cibler précisément les premiers diplômés. La méthodologie de cet indicateur sera entièrement revue lorsque des données individualisées (avec le nouvel identificateur des personnes NAVS13) seront disponibles avec la modernisation des statistiques. L'OFS devrait, à ce moment-là, être en mesure de publier des comparaisons régionales (canton, grande région), ce qui n'est actuellement pas le cas (*voir encadré 2*)¹³. Dans cette attente, sous l'impulsion du projet du monitoring national, "Prozessleitung Bildungsmonitoring", l'OFS a, fin janvier 2012, partiellement révisé sa méthodologie de calcul du taux de diplômés du degré secondaire II (nouveaux paramètres estimateurs appliqués aux nombres d'élèves de 2^e année pour estimer le nombre de diplômés, *voir annexe 1*)¹⁴.

La série actuelle, réropolée avec ces modifications méthodologiques, montre une relative stabilité du nouveau taux de diplômés secondaire II pour l'ensemble de la Suisse, qui passe de 85,6% à 88,4% entre 1990 et 2008, suivie d'une augmentation de plus de 3 points en 2009 (91,7%). En 2010, le taux atteint 93,7% (*voir figure 1*). L'OFS signale une rupture de série cette année-là en raison de la révision de la statistique des élèves et des étudiants et de l'introduction de la nouvelle statistique de la population STATPOP¹⁵.

¹³ En ce qui concerne le rapport sur l'éducation en Suisse, c'est probablement l'édition 2018 qui devrait se référer à des taux régionaux ou cantonaux calculés par l'OFS.

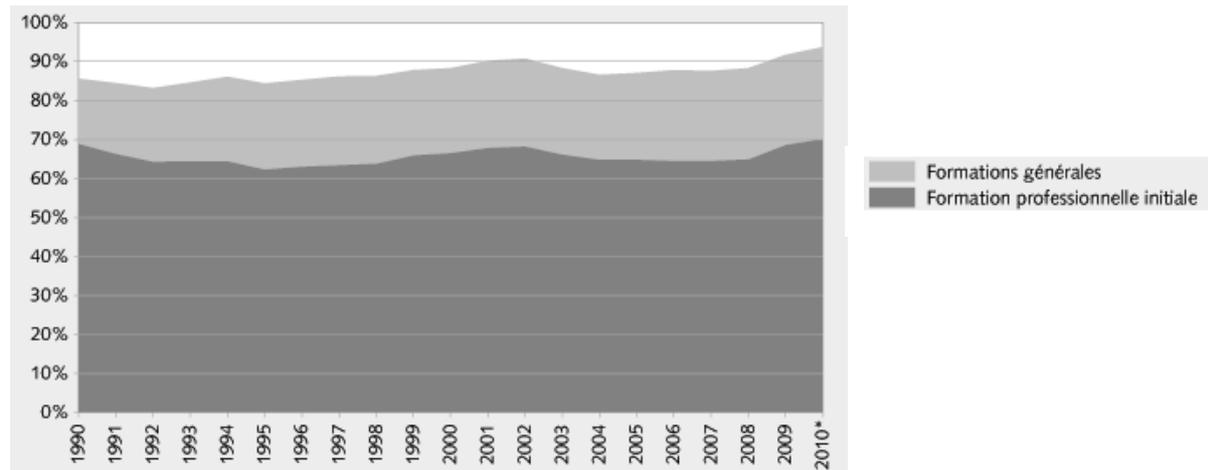
¹⁴ Cette révision, qui concerne principalement la formation professionnelle, donne des taux qui sont inférieurs aux taux précédemment calculés jusqu'en 2008.

¹⁵ A partir de 2010, la statistique de la population ESPOP a été remplacée partiellement par la statistique de la population et des ménages (STATPOP) qui fait partie des statistiques du nouveau système de recensement de la population. ESPOP consistait à déterminer l'effectif de la population le 31 décembre d'une année donnée en ajoutant à l'effectif du 1^{er} janvier de la même année les naissances et les arrivées survenues cette année-là et en déduisant les décès et les départs. STATPOP repose sur une exploitation des registres de personnes harmonisés des cantons et des communes (registres des habitants) et de la Confédération. Le passage à STATPOP s'est traduit au niveau suisse par une augmentation de l'effectif de la population résidente permanente de 6'100 personnes.

Figure 1. Taux de diplômés du degré secondaire II, 1990-2010

Part en pour-cent de la population dans l'âge typique d'obtenir un diplôme

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 ¹
Total	85.6	84.4	88.3	90.2	90.8	88.3	86.6	87.0	87.8	87.6	88.4	91.7	93.7
Formations générales	16.6	22.0	21.7	22.3	22.5	22.1	21.7	22.2	23.2	23.0	23.3	23.0	23.5
Formation professionnelle initiale	69.0	62.4	66.6	67.9	68.3	66.2	64.9	64.9	64.6	64.6	65.0	68.7	70.2

¹ Rupture de série.

Sources : Elèves et étudiants (sans les hautes écoles) OFS - Diplômes (sans les hautes écoles) OFS - Statistique de l'état annuel de la population, 1981-2009 OFS - Statistique de la population et des ménages OFS © OFS

L'OFS explique l'augmentation du taux de diplômés du degré secondaire II par la hausse subite du nombre d'élèves dans le domaine de la formation professionnelle en 2008 qui, selon cet office, peut être une réponse aux mesures prises par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) depuis plusieurs années en faveur de la formation professionnelle : « Les mesures de soutien mises en place par la Confédération, les cantons et les milieux économiques pour promouvoir cette filière dans un contexte conjoncturel difficile ont sans doute joué un rôle important dans cette hausse. Les mesures structurelles initiées avec la Loi sur la formation professionnelle de 2004, qui depuis n'ont pas cessé d'être progressivement complétées, n'y sont probablement pas étrangères non plus, en particulier la création d'une offre toujours plus étendue de formations menant à une AFP » (source : site OFS).

Encadré 2. Un taux genevois avec la méthodologie OFS ?

Considérant les données de faible qualité, l'OFS ne publie actuellement pas de comparaison régionale (canton, grande région) pour le taux de diplômes secondaire II. Dès que les données individuelles des relevés statistiques cantonaux seront disponibles et exploitables, l'OFS devrait en revanche être en mesure de calculer et publier le taux de certification secondaire II par canton, cette demande ayant déjà été formulée par plusieurs cantons.

L'OFS a toutefois accepté de mettre à disposition du SRED un taux genevois calculé avec sa méthodologie et ses données, tout en soulignant que les exploitations au niveau cantonal sont à considérer avec précaution et sont fournies uniquement à titre indicatif, la fiabilité des résultats ne pouvant être garantie. Pour cette raison, les chiffres produits par l'OFS pour Genève ne sont pas diffusables et ne figurent pas dans ce rapport.

Néanmoins, les données prises en compte dans les différents paramètres de calcul estimés par l'OFS ont été examinées et comparées avec les informations enregistrées dans la base de données scolaires genevoise. Il s'avère que, pour certaines catégories de diplômes, les estimations des nombres de diplômes faites par l'OFS ne correspondent pas aux diplômes réellement délivrés à Genève, ni en termes de nombre, ni en termes d'évolution à la hausse ou à la baisse. Ceci confirme l'avis de l'OFS quant à l'absence de fiabilité des taux cantonaux et l'impossibilité actuelle de les utiliser pour mesurer la certification secondaire II à l'échelle cantonale.

Il est par ailleurs à noter que le taux OFS n'inclut actuellement pas les diplômes étrangers des écoles privées (non reconnus au plan fédéral) et qu'il n'est pas certain que ces diplômes soient inclus ultérieurement lors de la refonte de la méthodologie de calcul.

Les diplômes étrangers des écoles privées de niveau secondaire II représentent une part importante de la certification délivrée à Genève. En effet, si les écoles privées de type général n'offraient pas ce type de formation dans le canton de Genève, leurs élèves seraient vraisemblablement scolarisés dans d'autres écoles genevoises du secondaire II, ou les familles ne se seraient pas installées à Genève (la population résidente serait alors plus faible).

Dans cette optique, il pourrait être nécessaire d'« ajuster » le taux OFS si ces diplômes n'étaient pas pris en compte. Ce taux « ajusté » pourrait par exemple être calculé de la façon suivante :

Taux OFS « ajusté » = Taux OFS + Taux de diplômes étrangers des écoles privées

avec

$$\text{Taux de diplômes étrangers des écoles privées} = \frac{\text{Titulaires d'un diplôme étranger}}{\text{pop. résid. permanente 19 ans}}$$

2.3 Publication du taux de certification par l'OCDE et recommandations méthodologiques

L'OCDE considère que l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II est non seulement devenue la norme pour les jeunes des pays de l'OCDE, mais est également le niveau minimum requis pour pouvoir s'insérer avec succès sur le marché du travail.

En 2010, le taux d'obtention d'un diplôme secondaire II s'élève en moyenne à 84% pour l'ensemble des pays de l'OCDE (voir encadré 3).

Encadré 3. Extrait de *Regards sur l'éducation*, édition 2012

Évolution du taux d'obtention d'un diplôme (premier diplôme) de fin d'études secondaires, 1995-2010

	Notes	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Taux de croissance annuelle moyen 1995-2010 ¹
OCDE														
Australie		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Autriche		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Belgique		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Canada		m	m	77	79	83	79	80	79	76	79	81	m	m
Chili		m	m	m	m	m	79	85	82	82	83	85	83	m
Rép. tchèque		78	m	84	83	88	87	89	90	88	87	84	79	0.1%
Danemark		83	95	95	94	88	88	82	84	85	83	85	86	0.3%
Estonie		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Finlande		91	91	85	84	90	95	94	94	97	93	95	93	0.2%
France		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Allemagne	2	100	92	92	94	97	99	99	100	100	97	84	87	-1.0%
Grèce		80	54	76	85	96	93	100	98	96	91	m	m	m
Hongrie		m	m	83	82	87	86	84	87	84	78	86	86	m
Islande		80	67	70	79	81	87	79	87	86	89	89	88	0.7%
Irlande		m	74	77	78	91	92	91	87	90	88	91	94	2.3%
Israël		m	m	m	90	89	93	90	90	92	90	89	92	m
Italie		m	78	81	78	m	82	85	86	84	86	81	83	0.7%
Japon		96	95	93	94	95	96	95	96	96	95	95	96	0.0%
Corée		88	96	100	99	92	94	94	93	91	93	89	94	0.5%
Luxembourg		m	m	m	69	71	69	75	71	75	73	69	70	m
Mexique		m	33	34	35	37	39	40	42	43	44	45	47	3.6%
Pays-Bas		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Nouvelle-Zélande		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège		77	99	105	97	92	100	89	88	92	91	91	87	0.8%
Pologne		m	90	93	91	86	79	85	81	84	83	85	84	-0.8%
Portugal	3	52	52	48	50	60	53	51	54	65	63	96	104	4.7%
Rép. slovaque		85	87	72	60	56	83	85	86	86	82	82	86	0.0%
Slovénie		m	m	m	m	m	m	85	97	91	85	96	94	m
Espagne		62	60	66	66	67	66	72	72	74	73	74	80	1.8%
Suède		m	75	71	72	76	78	76	75	74	74	74	75	0.0%
Suisse		86	88	91	92	89	87	89	89	89	90	90	m	m
Turquie		37	37	37	37	41	55	48	52	58	26	45	54	2.6%
Royaume-Uni		m	m	m	m	m	m	86	88	89	91	92	92	m
États-Unis		69	70	71	73	74	75	76	75	75	76	76	77	0.7%
Moyenne OCDE		78	76	77	78	79	81	82	82	83	81	83	84	m
Moyenne UE21		79	77	79	77	79	78	81	82	84	84	85	83	m

Remarques : avant l'année 2004, les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires étaient calculés de façon brute. À partir de 2005, et pour les pays dont les données sont disponibles, le taux d'obtention du diplôme est calculé comme taux net d'obtention du diplôme (c'est-à-dire comme la somme des taux d'obtention du diplôme par âge spécifique).

Les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1.

1. Pour les pays dont les données de 1995 ne sont pas disponibles, les taux de croissance annuelle moyens entre 2000 et 2010 sont indiqués en italiques.

2. Rupture des séries chronologiques entre 2008 et 2009 due à une réaffectation partielle des programmes professionnels dans les catégories CITE 2 et CITE 5B.

3. Année de référence : 1997 (et non 1995).

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2012).

Avec un taux de certification secondaire II égal à 90% en 2009, la Suisse figure parmi les pays ayant, cette année-là, le taux d'obtention d'un diplôme secondaire II le plus élevé comme le Portugal (96%), la Slovénie (96%), la Finlande (95%), le Japon (95%), le Royaume-Uni (92%), la Norvège (91%) et l'Irlande (91%).

Au Portugal, l'élévation de 33 points de pourcentage du taux de certification secondaire II (passé de 63% en 2008 à 96% en 2009) est attribuée, selon l'OCDE, à la mise en place du programme « Nouvelles chances » destiné aux personnes qui avaient arrêté leur scolarité sans obtenir de diplôme secondaire II.

D'autres pays affichent en revanche des taux inférieurs à 85% : l'Allemagne (84%), la République tchèque (84%), la République slovaque (82%), le Canada (81%), l'Italie (81%), l'Espagne (74%), la Suède (74%) et le Luxembourg (69%). Enfin, cet indicateur est indisponible pour sept pays (la France, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, l'Estonie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

Concernant la méthodologie, l'OCDE définit cet indicateur comme « le nombre de personnes qui, quel que soit leur âge, obtiennent pour la première fois un diplôme de fin d'études secondaires sur 100 personnes ayant l'âge théorique d'obtention de ce diplôme ».

Pour la Suisse, c'est l'OFS qui fournit les données à l'OCDE. La méthodologie utilisée par l'OFS pour calculer le taux de certification secondaire II ne correspond pas exactement à celle qui est préconisée par l'OCDE (*voir encadré 4*) puisqu'une partie des personnes ayant obtenu auparavant un premier diplôme ne peut actuellement pas être identifiée par l'OFS. Cette difficulté existe probablement aussi pour d'autres pays.

Encadré 4. Méthodologie de calcul préconisée par l'OCDE

L'OCDE définit le taux d'obtention d'un diplôme secondaire II de la manière suivante :

« Le taux d'obtention du diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspond au nombre de personnes qui, quel que soit leur âge, obtiennent pour la première fois un diplôme de fin d'études secondaires sur 100 personnes ayant l'âge théorique d'obtention de ce diplôme. »

Le *Handbook (indicators, concepts and methodologies)* de l'OCDE (*voir annexe 2*) indique que :

- a) pour éviter une augmentation artificielle des taux de diplômés, il faut éviter le double-compte des diplômés ayant déjà obtenu un diplôme de fin d'études secondaires auparavant¹⁶ ;
- b) si un pays ne peut distinguer les 1^{ers} et 2^{es} diplômés, ce pays doit figurer comme manquant dans le tableau des 1^{ers} diplômés (« *first-time* » *graduates*).

Par ailleurs, il y a eu une évolution de certains critères de calcul préconisés par l'OCDE au fil des années pour améliorer la qualité et la comparabilité des données. Dans les dernières éditions de *Regards sur l'éducation*, l'OCDE calcule, par exemple, un taux net de diplômés (sauf quand cela n'est pas possible comme dans le cas de la Suisse, il s'agit alors d'un taux brut) ; ce qui correspond à la somme des taux d'obtention du diplôme par âge, ceux-ci étant obtenus en divisant le nombre de diplômés d'un certain âge par la population du même âge.

¹⁶ Ceci est également précisé dans le dernier volume *Regards sur l'éducation* de l'OCDE : « Les individus diplômés durant la période de référence peuvent avoir obtenu un premier ou un deuxième diplôme. Par *premier diplôme*, on entend le diplôme délivré pour la première fois au niveau d'enseignement considéré durant la période de référence. Si un individu a obtenu plusieurs diplômes au fil des ans, il sera comptabilisé comme diplômé chaque année, mais ne se classera qu'à une seule reprise dans la catégorie des individus qui ont obtenu leur premier diplôme durant la période de référence ».

2.4 La double certification de niveau secondaire II à Genève

Une même personne peut obtenir deux certifications de niveau secondaire II au cours de son parcours de formation. Le système d'enseignement et de formation suisse propose en effet des formations de niveau secondaire II qui se font après l'acquisition d'une première certification secondaire II, entraînant de fait une double certification. C'est par exemple le cas de la maturité professionnelle ou de la maturité spécialisée, cette 2^e certification secondaire II pouvant être obtenue la même année ou un an, deux ans – voire plus – après la 1^{re} certification secondaire II¹⁷.

Les maturités professionnelles et spécialisées augmentent le niveau de qualification et donnent accès à des formations tertiaires ; diplômes post-secondaire non tertiaire, elles sont de niveau CITE 4A dans la classification internationale type de l'éducation¹⁸ alors que toutes les autres certifications de niveau secondaire II sont classées en CITE 3.

Si ce type de double certification est relativement facile à repérer, il est plus difficile – en l'absence de données individualisées – de repérer et donc de mesurer la double certification qui consiste par exemple à obtenir un CFC après une première certification d'une formation générale ou après une première certification professionnelle (pour changer de métier ou pour un métier proche).

La double certification secondaire II est un phénomène ancien à Genève. En 1990, près de 250 personnes obtenaient une maturité commerciale après avoir obtenu auparavant un diplôme de commerce. Il s'agissait du cursus normal de la section « diplôme-maturité », le premier étant obtenu au bout de 3 ans de cursus et la maturité étant obtenue après la 4^e année du cursus.

A Genève, entre 2001 et 2010, la part des doubles certifications de niveau secondaire II est passée de 9 à 13% du volume total des certifications secondaire II et continue à progresser¹⁹.

Au début des années 2000, la maturité professionnelle joue un rôle mineur dans le nombre de doubles certifications (64 personnes en 2001) ; c'est le fait d'obtenir un CFC après un premier diplôme secondaire II (notamment après un certificat de culture générale) qui joue le plus grand rôle puisque c'est le cas de plus de 180 personnes (*voir figure 2*). Au fil des volées de diplômés, la part des maturités professionnelles dans la double certification devient plus importante et ce phénomène s'est amplifié depuis 2007 avec la délivrance de maturité spécialisée.

Obtenir un CFC après un premier diplôme secondaire II reste cependant un parcours assez fréquent : en 2010 c'est le cas de 220 personnes²⁰, soit près du tiers des 700 2^{es} certifications secondaire II obtenues cette année-là. D'une manière générale, la double certification due à d'autres diplômes que la maturité professionnelle ou spécialisée est un phénomène qui représente une part du volume total des certifications secondaire II stable au cours du temps, soit environ 6%. Reste à savoir s'il s'agit d'une spécificité genevoise ou si ce type de 2^e certification est un phénomène qui se retrouve aussi ailleurs en Suisse.

¹⁷ Une maturité professionnelle peut être obtenue la même année scolaire que le CFC (elle est alors dite « intra-CFC »), ou ultérieurement au CFC (elle est alors dite « post-CFC »).

¹⁸ UNESCO (2012). *International Standard Classification of Education: ISCED 2011*.

¹⁹ En 2012, la part des 2^{es} certifications atteint 17% de l'ensemble des certifications secondaire II acquises cette année-là.

²⁰ En 2012, près de 280 personnes ont obtenu un CFC après une première certification secondaire II.

Figure 2. Type de 2^e certification secondaire II acquise, 2001-2010

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Maturité professionnelle	64	110	123	188	210	233	249	237	224	260
Maturité spécialisée							60	89	114	136
CFC et CC	184	192	180	183	167	150	149	179	179	220
Autre diplôme professionnel	51	58	37	49	37	34	48	43	37	35
AFE-AFP				1	3	1	1	1	1	
Maturité gymnasiale	42	26	30	33	22	16	18	20	22	20
Certificat de culture générale	1		2	2		6	3	3	1	26
Diplômes étrangers	19	26	14	17	34	7	17	8	8	6
Total 2es certifications	361	412	386	473	473	447	545	580	586	703
% du volume total des certifications	9%	10%	9%	11%	11%	10%	12%	12%	12%	13%

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômes.

2.5 Particularités de Genève

a) Multiculturalité de la population scolarisée

En 2010, 43% des élèves scolarisés à Genève dans l'enseignement public et privé sont considérés comme allophones²¹, c'est-à-dire déclarant une autre langue que le français comme première langue parlée.

La situation géographique et la dynamique économique du canton de Genève font que, depuis de nombreuses années, les migrations jouent un rôle prépondérant dans l'évolution démographique du canton. Le paysage multiculturel se transforme régulièrement, les pays d'origine des flux migratoires variant au cours du temps. Les migrations s'inscrivent tour à tour dans un contexte de besoin de main-d'œuvre (qualifiée ou non), de regroupement familial (qui a particulièrement concerné les familles portugaises à la fin des années 1980) ou humanitaire (accueil de réfugiés, comme par exemple l'arrivée des populations d'origine balkanique dans les années 1990 suite aux conflits dans les territoires de l'ancienne République fédérale de Yougoslavie). La présence de nombreuses organisations internationales et de sièges de multinationales attire également une importante population étrangère, cette communauté internationale scolarisant plutôt ses enfants dans l'enseignement privé.

Concernant la problématique du taux de certification secondaire II, les diplômes délivrés par les écoles privées représentent ainsi une part non négligeable de la certification secondaire II (*voir 2.5 b*). La migration de jeunes actifs, pris en compte au dénominateur dans la population résidente, a aussi un impact sur la valeur de ce type de taux (*voir 2.5 d*).

Enfin, ce contexte multiculturel et migratoire invite à regarder la problématique de la certification secondaire II sous un angle plus fin, par exemple selon que les jeunes aient fait entièrement ou non leur scolarité en Suisse.

b) Poids des écoles privées

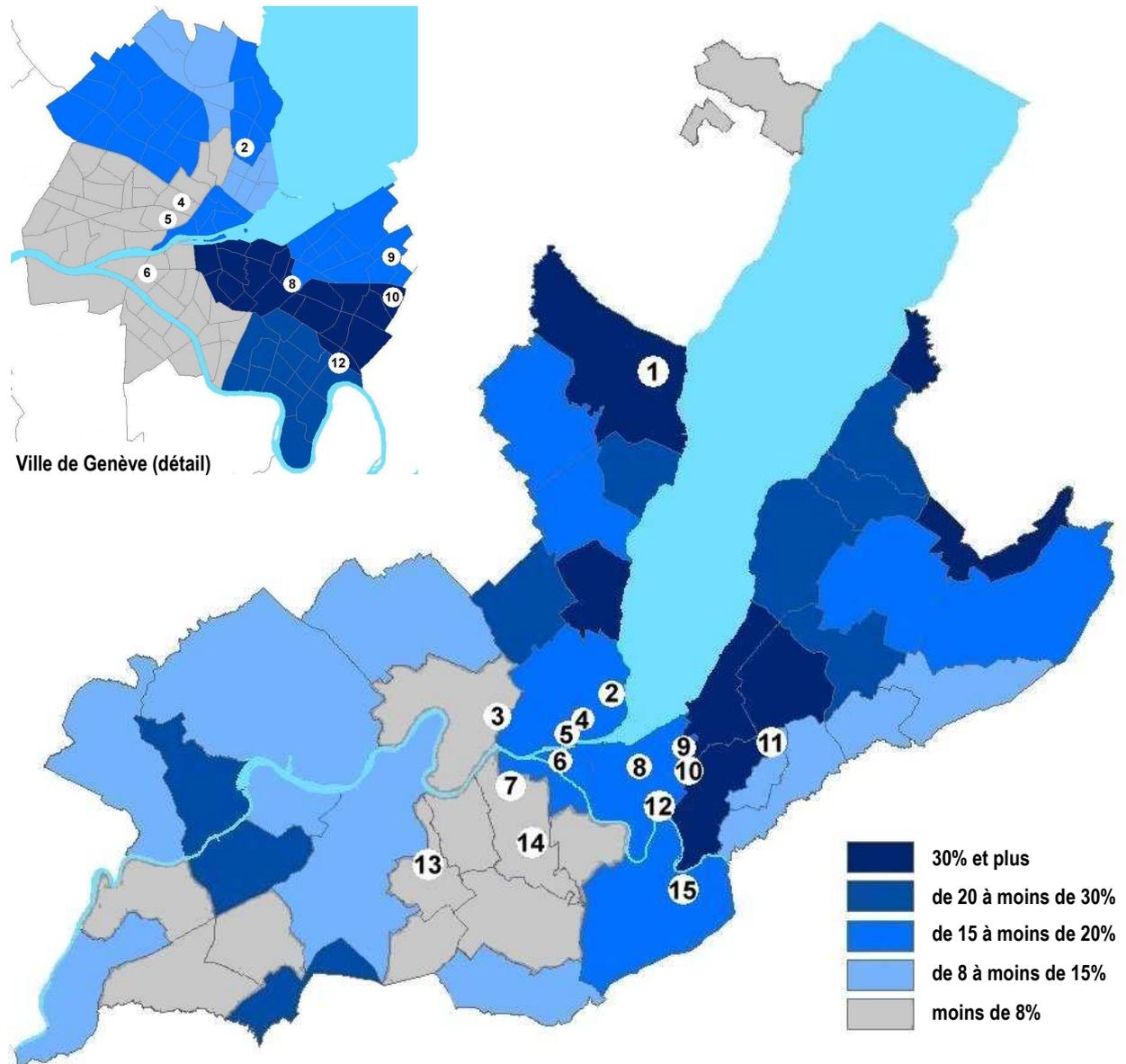
L'enseignement privé constitue une composante substantielle du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF).

L'enseignement privé accueillait en 2010 environ 11,5% des élèves scolarisés dans le canton. Cette proportion atteignait 18% élèves dans l'enseignement secondaire II de type général. Ces écoles offrent notamment le programme scolaire d'autres pays (programmes des écoles publiques de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de France, etc.). L'enseignement privé connaît une augmentation de ses effectifs d'élèves (en moyenne à 2 ou 3 points de pourcentage de plus qu'en 2005) qui est essentiellement à mettre en relation avec celle des employés des organisations internationales et de multinationales.

²¹ 42% dans le public et 61% dans le privé.

La part des élèves du secondaire II scolarisés dans l'enseignement privé est plus élevée dans les communes situées sur les rives ou proches du lac, communes qui se caractérisent par une population plutôt aisée : près d'un élève sur deux scolarisés dans le secondaire II et résidant à Pregny-Chambésy fréquente une école privée, environ 40% à Vandoeuvres ou Cologny, 37% à Versoix alors que c'est le cas de moins de 5% des élèves résidant à Confignon, Vernier ou Onex (voir figure 3).

Figure 3. Part des élèves du secondaire II général scolarisés dans l'enseignement privé, 2010



Légende : 1. Collège du Léman - 2. ASC International House - 3. Deutsche Schule Genf - 4. Ecole BER - 5. Ecole Bénédict - 6. Mutuelle d'études secondaires - 7. Institut Florimont - 8. Ecole Bury - 9. Cours Poncet - 10. Ecole internationale de Genève - 11. Ecole Moser - 12. Ecole Töppfer - 13. Ecole Steiner - 14. Institut international de Lancy - 15. Ecole GIRSA.

Source : SRED/nBDS - Etat au 31.12.

Ces écoles privées délivrent, mais pas uniquement²², des diplômes étrangers de type général (baccalauréat international et français, *American College Board*, etc.). Non reconnus par la

²² Certaines écoles comme l'École Moser, l'Institut Florimont, le Collège du Léman ou l'École Bénédict délivrent également des maturités fédérales.

Confédération²³, ces diplômes ne sont pas pris en compte par l'OFS dans le calcul du taux de certification.

Si au niveau suisse ces diplômes représentent une part relativement faible de la certification secondaire II, ce n'est pas le cas pour le canton de Genève. En 2010, le nombre de jeunes certifiés par les écoles privées (de niveau secondaire II de type général) s'élevait à 657 diplômés dont 524 d'un diplôme étranger. Cela représente 10% de l'ensemble des diplômés du secondaire II (voir figure 4), soit environ 8 points du taux de certification. A noter toutefois qu'une partie de ces diplômés ne réside pas dans le canton de Genève (voir figure 13, partie 3.2).

Figure 4. Répartition des diplômés du secondaire II selon le type de diplôme, 2010

		Nombre de diplômés	En %
Public et subventionné	Maturité gymnasiale	1'465	27%
	Maturité professionnelle (*)	292	5%
	Maturité spécialisée	147	3%
	Culture générale	553	10%
	Diplômes professionnels	551	10%
	CFC	1'347	25%
	AFP-AFE	150	3%
	<i>Total</i>	<i>4'505</i>	<i>84%</i>
Privé	Maturité gymnasiale	105	2%
	CFC	28	1%
	Diplômes étrangers (**)	524	10%
	<i>Total</i>	<i>657</i>	<i>12%</i>
Art 33/41	CFC	191	4%
Total		5'353	100%

(*) 119 titulaires d'un CFC et 21 titulaires d'un diplôme professionnel de Lullier ont obtenu parallèlement en 2010 une maturité professionnelle (au total, 432 maturités professionnelles ont été délivrées en 2010).

(**) 88 personnes ont obtenu deux diplômes étrangers en 2010.

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômes.

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles privées genevoises dispensent des formations professionnelles de niveau secondaire II et délivrent des diplômes qui ne relèvent pas d'une ordonnance fédérale ou d'une association professionnelle cantonale. Jusqu'à récemment, ces écoles n'étant pas recensées (puisque ne faisant pas partie du périmètre de la nBDS), le nombre d'élèves et de diplômés concernés par ces formations était inconnu.

Un recueil d'informations a été mis en place dans le cadre du projet de modernisation des statistiques (voir 3.2 f). Le périmètre de ce recueil ne concerne toutefois pas l'ensemble des diplômes professionnels privés.

c) Agglomération transfrontalière

Le canton de Genève étant implanté dans une agglomération transfrontalière, la question du lieu résidence y est très particulière : des non-résidents viennent se former à Genève ; des résidents genevois se forment en France voisine, dans le canton de Vaud ou dans un autre canton suisse.

Le taux de certification secondaire II doit rapporter le nombre de résidents diplômés (quel que soit leur lieu de formation) à la population résidente en âge d'obtenir un diplôme.

Il est relativement facile d'identifier les non-résidents qui viennent se former et obtenir un diplôme de niveau secondaire II à Genève, puisqu'ils sont enregistrés dans la nBDS : en 2010, ils étaient un peu plus de 600 et représentaient 12% de l'ensemble des personnes ayant obtenu un diplôme secondaire II à Genève.

²³ Il existe toutefois une procédure de reconnaissance des diplômes étrangers : <http://www.bbt.admin.ch/themen/01105/01107/index.html?lang=fr>

Il est en revanche beaucoup plus difficile de connaître le nombre de résidents genevois qui se forment hors du canton.

Les CFC acquis par des apprentis genevois hors du canton de Genève ne sont ainsi pas recensés dans la nBDS puisqu'ils sont délivrés dans un autre canton (celui de l'employeur). Ces élèves sont alors considérés dans la nBDS comme « quittant le système scolaire genevois sans certification ». L'information est encore plus lacunaire dans le cas d'élèves résidant à Genève et suivant une formation à plein temps (professionnelle ou générale) dans un autre canton, ces élèves n'étant pas du tout recensés dans la nBDS.

Pour ce qui est des élèves se formant en France voisine, les données disponibles, publiées par l'Observatoire statistique transfrontalier²⁴, sont très parcellaires : on ne dispose que de données sur les élèves scolarisés en France voisine et non sur les diplômés ; le lieu de résidence n'est pas très précis (pas de distinction entre Vaud et Genève) et aucune donnée n'est disponible pour les années antérieures ou postérieures à 2009.

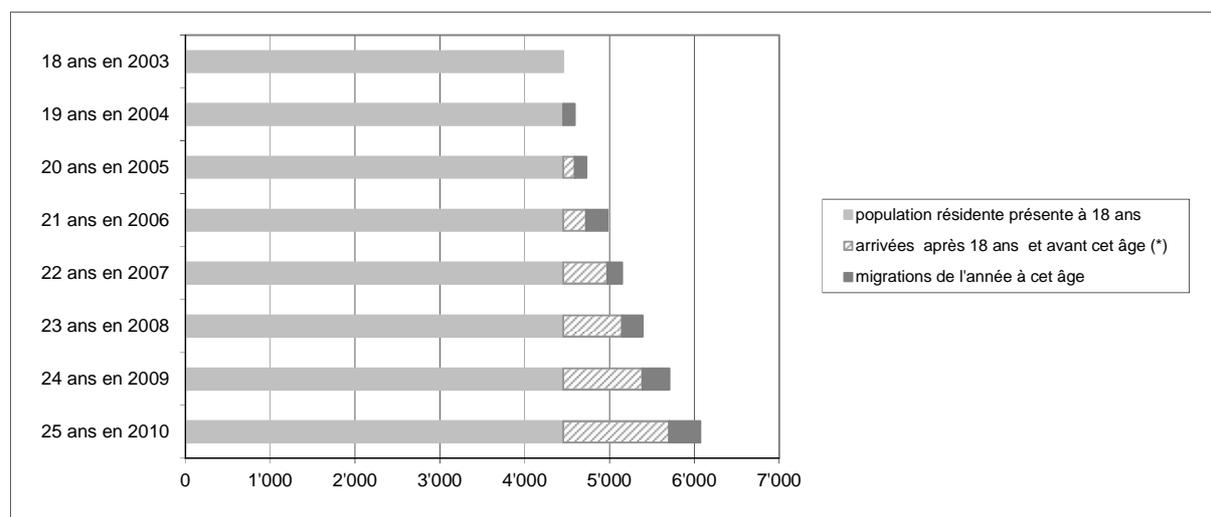
d) Migrations

D'une manière générale, le canton de Genève se caractérise par un solde migratoire positif. C'est particulièrement vrai aux âges actifs, mais c'est également le cas entre 18 et 25 ans. Chaque année, il arrive plus de personnes âgées de 18 à 25 ans qu'il n'en part. Il s'agit de jeunes actifs professionnellement ou d'étudiants. Comptabilisés dans la population résidente, ces jeunes augmentent la population prise en compte au dénominateur pour le calcul d'un taux de certification secondaire II alors qu'ils ne sont pas nécessairement concernés par l'obtention d'un diplôme secondaire II à Genève²⁵.

Ces migrations se cumulent d'année en année. Ainsi, au 31 décembre 2010, on comptabilise à 25 ans 1'618 personnes de plus qu'il n'y avait de personnes âgées de 18 ans au 31 décembre 2003 (il s'agit de la même cohorte qui a vieilli) (voir figures 5 et 6).

Cet aspect important a été pris en compte dans la méthodologie de calcul afin d'estimer au mieux la population concernée par la certification secondaire II.

Figure 5. Population résidente âgée de 25 ans en 2010



Source : OCSTAT/graphique SRED.

²⁴ L'Observatoire statistique transfrontalier couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, le canton de Genève et le canton de Vaud. Il est mis en œuvre par l'OCSTAT pour le canton de Genève et l'Insee Rhône-Alpes.

²⁵ Ces personnes migrantes peuvent par ailleurs arriver à Genève avec un diplôme secondaire II sans que ce dernier ne soit recensé.

Figure 6. Migrations de la population résidente âgée de 25 ans en 2010

Cohorte	Population résidente présente à 18 ans	Arrivées après 18 ans et avant cet âge (*)	Migrations de l'année à cet âge	Population résidente au 31.12.N
25 ans en 2010	4'453	1'250	368	6'071
24 ans en 2009	4'453	933	317	5'703
23 ans en 2008	4'453	691	242	5'386
22 ans en 2007	4'453	520	175	5'148
21 ans en 2006	4'453	269	253	4'975
20 ans en 2005	4'453	137	135	4'725
19 ans en 2004	4'453	0	134	4'587
18 ans en 2003	4'453	0	0	4'453

(*) Ce chiffre correspond, à quelques unités près, à la somme des migrations annuelles à chaque âge (entre 18 ans et un âge donné) ; le relevé des migrations par âge une année donnée et celui de la population résidente enregistrée au 31 décembre sont en effet deux relevés statistiques en lien, mais distincts.

Source : OCSTAT.

2.6 Données : disponibilité et lacunes

a) La remontée des données

Le nombre de diplômés pris en compte au numérateur pour le calcul du taux de certification secondaire II s'appuie essentiellement sur un fichier de diplômes extrait chaque année de la nBDS, habituellement au 1^{er} trimestre de l'année N+1 pour les diplômes délivrés l'année N.

La fiabilité du calcul du taux de certification dépend en partie de l'exhaustivité de la remontée des données pour saisie dans la nBDS. Or, si le canton de Genève bénéficie d'une base de données scolaires fiable du point de vue des données relatives aux élèves, elle présentait jusqu'à présent un certain nombre d'anomalies concernant l'exhaustivité des diplômes qu'elle doit recenser : saisie tardive (diplômes absents de la nBDS au moment de l'extraction des fichiers diplômes) voire incomplète. Par exemple, environ 700 diplômes de niveau secondaire II manquaient dans le premier fichier de diplômes 2010 extrait de la nBDS ; ils ont dû être saisis dans un deuxième temps pour la mise à disposition d'un nouveau fichier en juillet (dans lequel il manquait encore 75 diplômes). Le volume des diplômes manquants en 2010 est un cas un peu exceptionnel mais il manquait également des diplômes dans les fichiers des années précédentes.

Les problèmes de qualité et d'exhaustivité de la remontée des données sont vraisemblablement liés en partie aux multiples canaux qui alimentent la nBDS pour enregistrer les diplômes :

- archivage papier des diplômes délivrés par les écoles de l'enseignement secondaire général public et privé (ainsi que par les Hautes écoles spécialisées) ; transmission de listes papier par les établissements au SEM-GDS²⁶ pour saisie manuelle dans la nBDS ;
- interface GGA²⁷/nBDS, dont le déclenchement est manuel, pour les diplômes professionnels publics ;
- saisie manuelle des attestations de formation élémentaire (amenées à disparaître), celles-ci n'étant pas prises en charge par GGA ;
- interface pour trois grandes écoles privées pour copier leurs bases de données dans la nBDS (ces écoles ont beaucoup de difficultés à fournir les informations dans l'un des deux formats – au choix – demandés).

²⁶ Service écoles-médias – Gestion des données scolaires.

²⁷ Gestion genevoise des apprentis.

De plus, le décalage temporel entre la création de nouvelles filières de formation (ou de nouveaux bâtiments) pour la saisie dans la nBDS et la délivrance de nouveaux diplômes semble complexifier la remontée des données (codes formations ou codes bâtiments peut-être non prévus au moment adéquat).

Pour les diplômes délivrés en 2011 (hors AFE, AFP et CFC d'une part, qui sont enregistrés dans la nBDS par l'interface GGA-nBDS et hors diplômes décernés par les écoles privées généralistes d'autre part, qui sont enregistrés par le SEM-GDS), le service de la scolarité de la DGPO²⁸ a vérifié la correspondance univoque entre les diplômes enregistrés dans la nBDS et ceux communiqués à la presse (*voir annexe 3*). L'exhaustivité de l'enregistrement des diplômes 2011 faisant partie du périmètre de la nBDS peut donc être considérée comme garantie.

b) Le périmètre de la base de données scolaires

L'autre aspect majeur est la question du périmètre de la nBDS. La nBDS ne dénombre en effet pas toutes les certifications secondaire II délivrées dans le canton de Genève et encore moins celles de résidents genevois se formant hors du canton.

Sont ainsi hors du périmètre de la nBDS :

- les formations professionnelles délivrées par des écoles professionnelles privées genevoises ;
- les diplômes de la formation professionnelle duale délivrés à des résidents genevois fréquentant une classe intercantonale, située dans le canton de Genève ou dans un autre canton, et ayant un employeur situé hors du canton de Genève (le diplôme est enregistré dans le canton de l'employeur) ;
- les diplômes délivrés à des résidents genevois fréquentant une école à plein temps (publique ou privée) située dans un autre canton (le diplôme est enregistré dans le canton de l'école) ;
- les diplômes délivrés à des résidents genevois fréquentant une école située en France voisine.

Il est à noter que la question du périmètre a amené à s'interroger sur la pertinence de prendre ou non en compte les diplômés des écoles ne faisant pas partie de la DGPO (notamment ceux des écoles privées) pour calculer ce type d'indicateur utilisé dans le cadre du projet de budget du DIP (programme A02 : *Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation*).

²⁸ Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire.

3. Construction d'un taux spécifique genevois

3.1 Formules utilisées jusqu'à présent

La méthodologie utilisée au SRED jusqu'en 2009 pour calculer le taux de certification secondaire II rapportait le nombre de personnes certifiées à Genève dans l'année, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, à la population résidente âgée de 19 ans (âge théorique auquel s'achèvent les formations en 4 ans et la plupart des formations en 3 ans, comme les apprentissages en système dual qui sont souvent précédés d'un 10^e degré).

$$\text{Taux global de certification} = \frac{\text{Total des diplômés (public* et privé**) résidents et non-résidents}}{\text{population résidente âgée de 19 ans}}$$

* Enseignement public général et professionnel. ** Enseignement privé uniquement de type général.

Ce taux brut de certification secondaire II (*voir encadré 5*) mesurait en quelque sorte le « volume » de personnes diplômées une année donnée par rapport à la population résidente théorique en âge d'obtenir une certification secondaire II.

- Il incluait un certain nombre de personnes obtenant une 2^e certification secondaire II (à l'exception des maturités professionnelles dites « intra » obtenue en même temps qu'un CFC).
- Il incluait des non-résidents obtenant un diplôme à Genève, du fait de l'implantation géographique du canton de Genève au sein d'une agglomération transfrontalière.

Une première révision méthodologique en 2010 a été de ne prendre en compte que les personnes obtenant une première certification secondaire II à Genève, une année donnée, conformément à la méthodologie préconisée par l'OCDE²⁹.

$$\text{Taux de 1^{re} certification} = \frac{\text{Total des 1^{ers} diplômés (public* et privé**) résidents et non-résidents}}{\text{population résidente âgée de 19 ans}}$$

* Enseignement public général et professionnel. ** Enseignement privé uniquement de type général.

Ce taux brut de 1^{re} certification secondaire II incluait néanmoins toujours les non-résidents. Cette limite, connue, de l'indicateur était liée au fait qu'en l'absence de données sur les résidents genevois obtenant un diplôme secondaire II hors du canton (Vaud ou autre canton, et France voisine) ou encore dans une école professionnelle privée du canton, une hypothèse de compensation était formulée. En effet, ces derniers ne figurent pas dans la nBDS du fait qu'ils sont scolarisés hors du canton ou scolarisés dans une école professionnelle privée, mais sont évidemment présents dans la population résidente prise en compte au dénominateur. La prise en compte des non-résidents formés à Genève avait pour but de « compenser » le nombre de résidents genevois formés et diplômés ailleurs.

²⁹ Le SRED a effectué cette première révision méthodologique après avoir relevé une divergence entre la définition du taux de certification secondaire II habituellement retenue au SRED (taux de certification) et celle de l'OCDE (taux de première certification) lors de la production d'indicateurs pour le projet de budget 2011.

Encadré 5. Définitions

Un taux de certification secondaire II est la proportion de personnes qui, au sein d'une population donnée, est titulaire d'un diplôme secondaire II. Il existe différentes définitions :

- Taux brut de diplômés = nombre total de diplômés divisé par la population résidente ayant l'âge typique d'obtention du diplôme.
- Taux net de diplômés = il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces taux par âge.
- Taux global de certification secondaire II = nombre total de diplômés secondaire II une année donnée rapporté à la population de référence.
- Taux de 1^{re} certification secondaire II = nombre de personnes ayant obtenu pour la 1^{re} fois un diplôme secondaire II rapporté à la population de référence.

A noter que dans les taux calculés (y compris dans celui de l'OFS), tous les diplômés sont pris en compte au numérateur, quel que soit leur âge. Si l'on souhaitait mesurer la certification obtenue au plus tard à 25 ans, il faudrait ôter du numérateur tous les diplômés âgés de plus de 25 ans ce qui ferait diminuer les taux de certification d'environ 7 points de pourcentage pour Genève.

Pour estimer la part d'une classe d'âge obtenant une certification secondaire II, il est toutefois légitime d'inclure ces diplômés adultes dans le calcul du taux de certification, car ces diplômes de « seconde chance » seront obtenus ultérieurement par la population résidente âgée aujourd'hui de 18 à 25 ans.

3.2 Aspects méthodologiques pris en compte

La méthodologie de calcul du taux de certification secondaire II a été intégralement revue tout en tenant compte des spécificités genevoises.

L'hypothèse de compensation a été abandonnée et les aspects suivants ont été abordés :

- la période d'observation
- l'âge de la population de référence prise au dénominateur
- les migrations
- les diplômés non-résidents
- les résidents obtenant un diplôme secondaire II hors de Genève
- les résidents obtenant un diplôme secondaire II dans une école professionnelle privée à Genève.

a) Période d'observation

Certaines formations délivrées à Genève avant 2001 présentent une certaine ambiguïté. C'est ainsi le cas des diplômes d'ingénieur ETS délivrés par l'ancienne École d'ingénieur de Genève. Les formations dispensées dans les écoles techniques supérieures ont toujours été considérées comme des formations de niveau tertiaire par l'OFS et ne sont donc pas incluses dans le taux de certification secondaire II calculé par ce dernier³⁰. Ces diplômes avaient un statut un peu particulier à Genève puisque l'entrée dans ces formations se faisait directement après le cycle d'orientation (secondaire I) alors qu'ailleurs en Suisse elle se faisait après avoir suivi une formation secondaire II.

³⁰ Ces formations sont incluses dans le calcul du taux de diplômes de formation professionnelle supérieure.

Par ailleurs, il y a eu un changement de définition de la population résidente en 2001 (prise en compte des personnes demandant l'asile en Suisse). L'augmentation de la population résidente qui en découle a un effet à la baisse sur le taux de certification entre 2000 et 2001.

Considérant ces éléments, les calculs et résultats présentés dans ce rapport ne concernent que la période 2001-2010.

b) Age de la population de référence

Le choix méthodologique de rapporter le nombre de diplômés de niveau secondaire II à la population résidente âgée de 19 ans a souvent été remis en question, notamment parce que les diplômés secondaire II peuvent être acquis tardivement, parfois jusqu'à 25 ans voire après.

Ce choix reposait sur le fait que l'âge modal d'obtention d'un diplôme secondaire II est 19 ans. Cela signifie que c'est à cet âge que les personnes obtiennent le plus fréquemment leur diplôme : 29% ont 19 ans à l'obtention (au 30 juin³¹) ; 32% ont 19 ans au 31 décembre de l'année d'obtention (*voir figures 7 et 8*).

Les deux tiers environ des diplômés obtiennent leur diplôme entre 18 et 20 ans ; 81% des diplômés obtiennent leur diplôme au plus tard à 21 ans. 93% des diplômés obtiennent leur diplôme au plus tard à 25 ans.

L'âge modal (19 ans) regroupant moins d'un tiers des diplômés, la pertinence de rapporter le nombre de diplômés à une autre population de référence, en prenant notamment en compte un groupe d'âge plutôt qu'un âge précis a été étudiée.

Entre 2001 et 2010, l'évolution du nombre total de diplômés est très fortement corrélée avec celle de la population résidente âgée de 19 ans (*voir figures 9 et 10*). Le coefficient de corrélation est égal à 0,99³², ce qui signifie que les effectifs évoluent dans le même sens (quand la population résidente âgée de 19 ans augmente, le nombre de diplômés augmente) et de façon quasi identique³³.

Si la corrélation est moins forte avec les autres âges détaillés (*voir annexe 4*), elle est en revanche également très forte avec la population résidente moyenne pondérée³⁴ âgée de 18 à 20 ans, de 18 à 22 ans ou encore de 18 à 25 ans (coefficients de 0,97 ou 0,98). C'est cette dernière catégorie d'âge qui a été retenue comme population de référence au dénominateur du taux de certification, afin de prendre en compte presque l'ensemble de la population susceptible, en terme d'âge, d'obtenir un diplôme secondaire II. Il faut noter qu'une forte corrélation entre numérateur et dénominateur a pour conséquence un taux global de certification qui reste relativement stable au cours de la période d'observation, puisque le numérateur et le dénominateur du taux évoluent de façon relativement similaire.

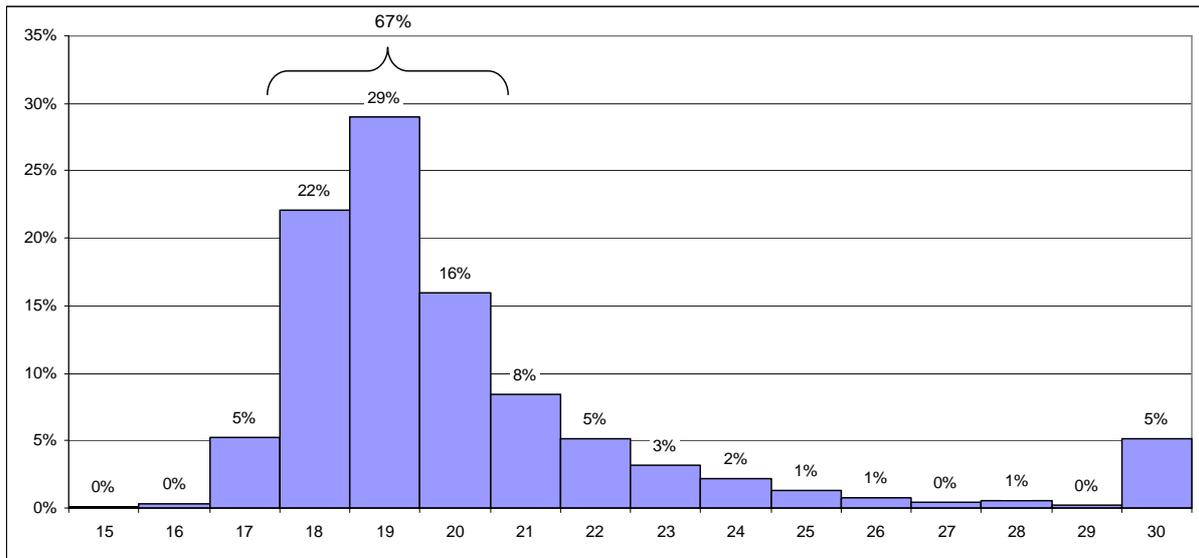
³¹ Si certains diplômes ne sont pas délivrés en juin (les maturités professionnelles sont délivrées en général en septembre/octobre), la grande majorité des diplômes secondaire II sont en effet délivrés à la fin du mois de juin.

³² Un coefficient de corrélation est toujours compris entre -1 et 1.

³³ Il est à noter que les diplômés âgés de 19 ans ne représentent plus que 29% des diplômés en 2012. Cela signifie que même si 19 ans reste l'âge modal d'obtention du diplôme, le lien entre la population des diplômés et la population résidente âgée de 19 ans s'est amenuisé. Il est de moins en moins justifiable d'utiliser la population âgée de 19 ans comme population de référence (la grande majorité des diplômés a un autre âge). Par ailleurs, la déconnexion entre l'évolution démographique de la population âgée de 19 ans (dénominateur) et de celle des diplômés (numérateur) est susceptible de donner lieu à des variations du taux de certification (à la hausse ou la baisse) indépendamment de l'amélioration de la certification secondaire II.

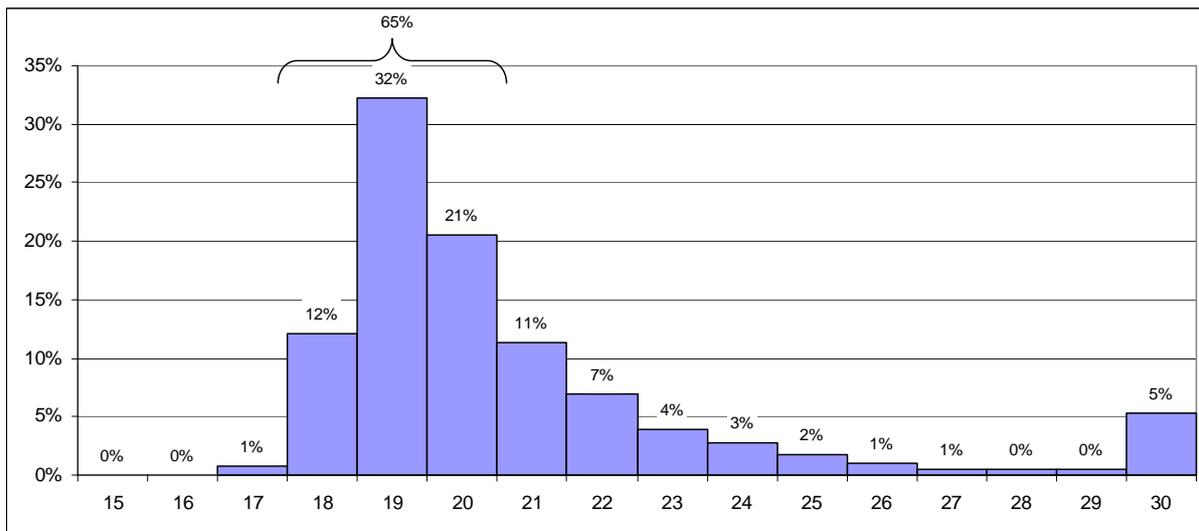
³⁴ Pondérée selon la structure par âge des diplômés.

Figure 7. Répartition des diplômés 2010, selon l'âge au 30 juin 2010 (ensemble des certifiés)



Source : SRED/nBDS - fichiers diplômés.

Figure 8. Répartition des diplômés 2010, selon l'âge au 31 décembre 2010 (ensemble des certifiés)



Source : SRED/nBDS - fichiers diplômés.

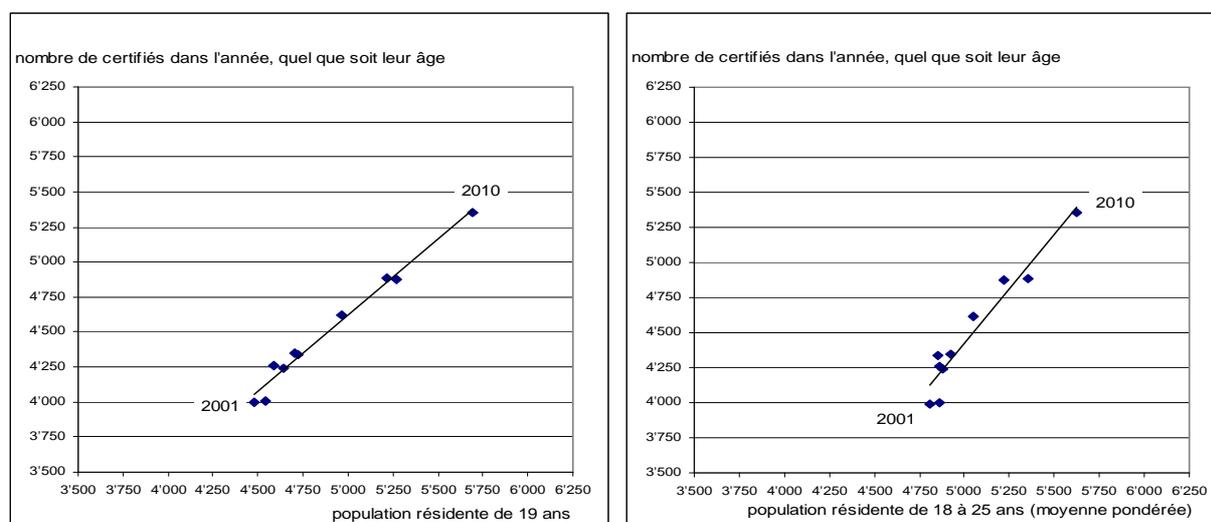
Figure 9. Corrélation entre l'évolution de la population résidente par âge détaillé et l'évolution du nombre de certifiés, 2001-2010

	Année d'obtention										Coeff. de corrélation
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Nombre de personnes certifiées	3'994	4'003	4'239	4'261	4'338	4'349	4'619	4'872	4'888	5'353	
Population résidente											
âgée de 18 ans	4'283	4'422	4'453	4'616	4'565	4'896	5'139	5'111	5'527	5'456	0.92
âgée de 19 ans	4'484	4'540	4'642	4'587	4'725	4'701	4'969	5'271	5'217	5'693	0.99
âgée de 20 ans	4'879	4'816	4'780	4'784	4'725	4'890	4'858	5'161	5'393	5'517	0.88
âgée de 21 ans	4'993	5'153	5'070	5'005	4'994	4'975	5'052	4'984	5'320	5'627	0.71
âgée de 22 ans	5'324	5'270	5'442	5'356	5'122	5'192	5'148	5'233	5'147	5'610	0.26
âgée de 23 ans	5'313	5'687	5'646	5'675	5'498	5'433	5'465	5'386	5'530	5'569	-0.09
âgée de 24 ans	5'748	5'641	5'973	5'961	5'846	5'847	5'625	5'832	5'703	6'022	0.28
âgée de 25 ans	5'701	5'946	5'996	6'190	6'041	6'112	6'047	5'932	6'118	6'071	0.37
Moyenne pondérée* des 18-20 ans	4'603	4'622	4'656	4'658	4'697	4'798	4'962	5'207	5'332	5'593	0.98
Moyenne pondérée* des 18-22 ans	4'727	4'762	4'781	4'761	4'772	4'850	4'990	5'180	5'318	5'599	0.97
Moyenne pondérée* des 18-25 ans	4'806	4'859	4'878	4'864	4'854	4'926	5'049	5'218	5'352	5'619	0.97

* La pondération tient compte ici de la structure par âge de l'ensemble des diplômés.

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômés ; OCSTAT - population résidente.

Figure 10. Lien entre l'évolution du nombre total* de certifiés secondaire II et la population résidente selon l'âge (19 ans et 18 à 25 ans)



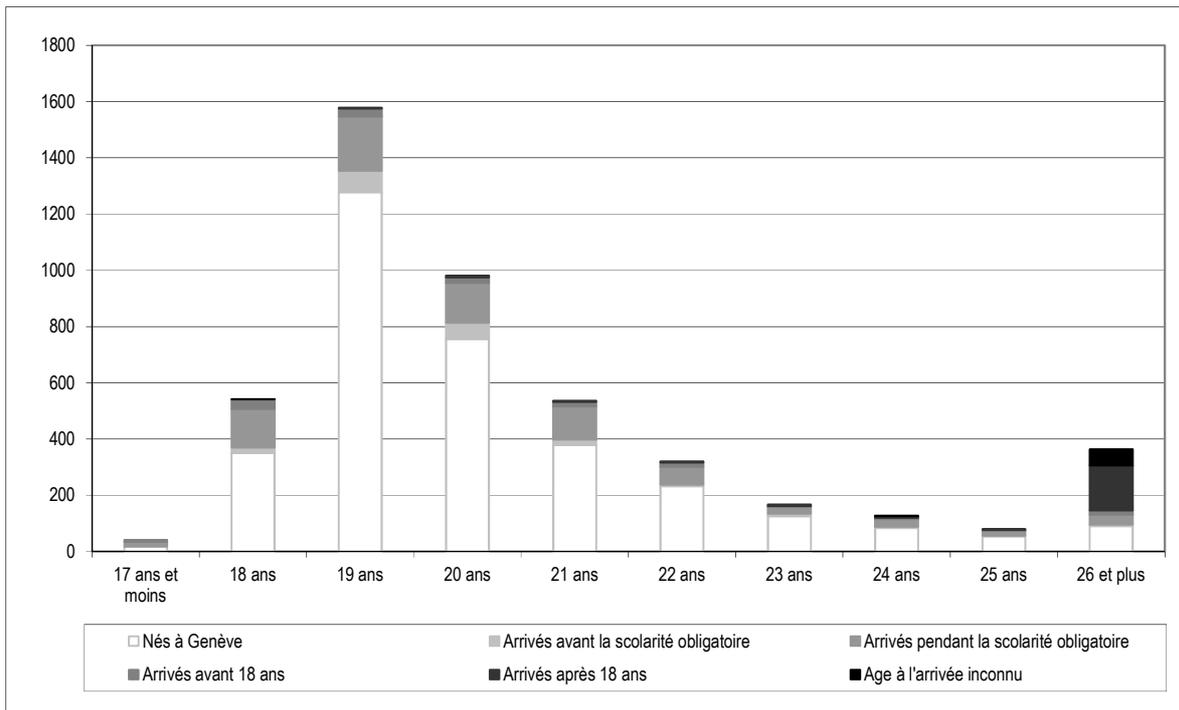
* Il s'agit de l'ensemble des certifiés de chaque année, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence.

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômés ; OCSTAT - population résidente.

c) Migrations

On a vu que d'une manière générale, le canton de Genève se caractérise par un solde migratoire positif, y compris entre 18 et 25 ans (*voir la partie 2.5 d*). Toutefois, si l'on s'intéresse à l'âge d'arrivée des personnes ayant obtenu une certification secondaire II à Genève en 2010, on observe que peu d'entre elles sont arrivées dans le canton après 18 ans ; c'est le cas de seulement 190 personnes sur plus de 4'700 certifiés résidant dans le canton, de 175 personnes sur près de 4'100 premiers certifiés (*voir figures 11 et 12*). Cela concerne alors essentiellement des diplômés âgés de 26 ans et plus, et il s'agit principalement de titulaires d'un CFC et de diplômés au sens de l'article 33/41 (reconnaissance et validation des acquis).

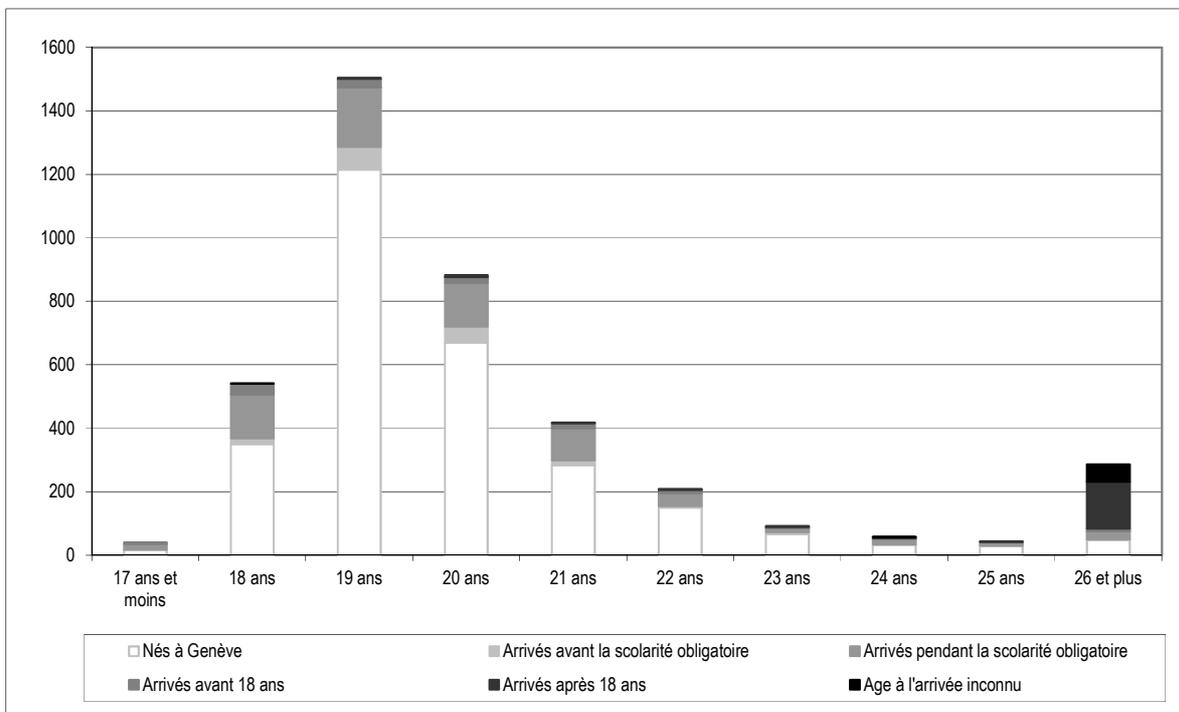
Figure 11. Répartition par âge de l'ensemble des certifiés en 2010



Champ : Ensemble des personnes résidant dans le canton et ayant obtenu une certification secondaire II en 2010.

Source : SRED/nBDS - fichier diplômés 2010.

Figure 12. Répartition par âge des diplômés obtenant leur première certification en 2010



Champ : Personnes résidant dans le canton et ayant obtenu une première certification secondaire II en 2010.

Source : SRED/nBDS - fichier diplômés 2010.

Ainsi, en augmentant la population résidente, les bilans migratoires positifs entre 18 et 25 ans « pèsent » au dénominateur pour le calcul du taux de certification, sans qu'il s'agisse de personnes concernées par l'obtention d'un diplôme secondaire II à Genève. Par ailleurs, ces migrants peuvent arriver en étant – ou non – déjà certifiés d'un diplôme secondaire II (sans que l'on puisse le savoir).

Si l'OCDE précise que « les taux d'obtention d'un diplôme peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'élèves et surestimés dans les pays importateurs nets d'élèves à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les diplômés », l'inverse peut être également vrai : cela dépend de ce que recouvrent d'une part les données démographiques et d'autre part les diplômes recensés. Ici, la certification secondaire II éventuellement possédée par les jeunes migrants à leur arrivée, ne peut pas être prise en compte dans les données relatives aux diplômes. Comptabiliser ces jeunes migrants dans la population résidente conduirait donc à sous-estimer le taux de certification.

Ainsi, les diplômés d'une année donnée étant très majoritairement arrivés à Genève avant l'âge de 18 ans, afin de ne pas surestimer la population de référence au dénominateur (et donc de ne pas sous-estimer le taux de certification), il est possible de constituer une cohorte fictive qui correspond à la population résidente moyenne âgée de 18 à 25 ans une année donnée, déduction faite des migrations intervenues après 18 ans.

Le principe est de prendre en considération le nombre de résidents, présents à 18 ans, de chaque génération. Il est ainsi tenu compte des mouvements démographiques (certaines générations sont plus nombreuses que d'autres) tout en s'affranchissant des migrations intervenues après 18 ans. Par conséquent, la cohorte fictive construite est égale à la moyenne des générations âgées de 18 à 25 ans une année donnée (déduction faite des migrations intervenues après 18 ans), pondérée selon la structure par âge des diplômés. Ceci est détaillé en annexe 5.

d) Non-résidents diplômés dans les écoles genevoises

En 2010, on comptabilise dans la nBDS 616 élèves non-résidents qui ont obtenu un diplôme secondaire II à Genève. Ils représentent 12% de l'ensemble des diplômés cette année-là (*voir figure 13*). Près de la moitié (48%) de ces diplômés ont obtenu un CFC et 17% un diplôme étranger délivré par une école privée.

Figure 13. Répartition des diplômés du secondaire II selon le type de diplôme et le lieu de résidence, 2010

	Nombre de diplômés		Total	% de non-résidents parmi l'ensemble des diplômés
	Résidents du canton de Genève	Non-résidents		
Maturité gymnasiale	1'502	68	1'570	4%
Maturité professionnelle (*)	277	15	292	5%
Maturité spécialisée	127	20	147	14%
Culture générale	517	36	553	7%
Diplômes professionnels	486	65	551	12%
CFC	1'273	293	1'566	19%
AFP-AFE	136	14	150	9%
Diplômes étrangers (**)	419	105	524	20%
	4'737	616	5'353	12%

(*) 119 titulaires d'un CFC et 21 titulaires d'un diplôme professionnel de Lullier ont obtenu parallèlement en 2010 une maturité professionnelle (au total, 432 maturités professionnelles ont été délivrées en 2010).

(**) 88 personnes ont obtenu deux diplômes étrangers en 2010.

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômes.

La majorité des élèves non-résidents obtenant un CFC à Genève sont de nationalité suisse (67%) ; en revanche, la majorité de ceux qui obtiennent un diplôme étranger ne sont ni Suisses ni Français, mais d'une autre nationalité (*voir figure 14*). Ils sont principalement scolarisés au Collège du Léman ou à l'École internationale de Genève (*voir figure 15*).

Le système genevois d'enseignement et de formation ne s'adressant pas uniquement à la population résidente genevoise, du fait de l'implantation de Genève dans une agglomération transfrontalière, se pose la question de la prise en compte de cette réalité dans le calcul du taux de certification.

Figure 14. Répartition des diplômés du secondaire II ne résidant pas dans le canton de Genève, selon le type de diplôme et la nationalité, 2010

	Nationalité					Total	% de Suisses
	Suisse	France	Autres pays Europe	Autres pays (*)	Apatrides et sans indication		
Maturité gymnasiale	55	5	5	3	0	68	81%
Maturité professionnelle	12	2	1	0	0	15	80%
Maturité spécialisée	19	0	1	0	0	20	95%
Culture générale	28	4	2	2	0	36	78%
Diplômes professionnels	59	3	2	1	0	65	91%
CFC	197	74	18	4	0	293	67%
AFP-AFE	9	3	2	0	0	14	64%
Diplômes étrangers	12	17	43	29	4	105	11%
	391	108	74	39	4	616	63%

(*) Amérique, Afrique et Asie.

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômes.

Figure 15. Répartition des diplômés du secondaire II des écoles privées genevoises, selon le type de diplôme, l'école et le lieu de résidence, 2010

		Lieu de résidence		Total
		Résidents du canton de Genève	Non-résidents	
Maturité gymnasiale	Institut Florimont	32	5	37
	École Bénédicte	7	2	9
	Collège du Léman	1	8	9
	École Moser S.A.	50	0	50
	<i>Total</i>	90	15	105
CFC	CFC des écoles privées	21	7	28
	<i>Total</i>	21	7	28
Diplômes étrangers (*)	École Habad	4	1	5
	Institut Florimont	26	7	33
	Cours Poncet	11	0	11
	Institut international de Lancy	22	4	26
	École Toepffer SARL	24	5	29
	Mutuelle d'études secondaires	11	6	17
	Collège du Léman	133	49	182
	École internationale de Genève	181	30	211
	Deutsche Schule Genf	7	3	10
<i>Total</i>	419	105	524	
Total		530	127	657

(*) 88 personnes ont obtenu deux diplômes étrangers en 2010.

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômes.

e) Diplômés hors du canton de Genève

- dans un autre canton suisse

Concernant la formation professionnelle duale, les apprentis (résidents ou non-résidents) qui suivent une formation dans une classe intercantonale à Genève en ayant signé un contrat avec un employeur situé hors du canton de Genève sont comptabilisés parmi les élèves genevois. En revanche, leur diplôme n'est pas recensé dans la nBDS puisqu'il est délivré dans un autre canton (celui de l'employeur). Lorsque ces élèves obtiennent leur CFC, ce qui est observable notamment dans le palmarès des CFC-AFP délivrés par le canton de Vaud, ils sont considérés dans la nBDS comme « quittant le SGEF sans certification » et échappent ainsi à leur comptabilisation parmi les diplômés de niveau secondaire II.

Par exemple, en décembre 2009, 27 élèves non-résidents étaient inscrits dans la formation de cuisinier diététicien, classe intercantonale située à Genève. Selon la nBDS, un seul d'entre eux a obtenu un diplôme en 2010 (il s'agit d'un élève résidant en France voisine, ayant obtenu son diplôme dans le cadre de l'article 33). Or, d'après le palmarès du canton de Vaud, on sait qu'au moins 11 élèves vaudois ayant suivi cette formation à Genève ont obtenu cette année-là leur CFC avec un employeur dans le canton de Vaud, ces diplômes n'étant, par nature, pas enregistrés dans la nBDS. Dans cette formation genevoise étaient également inscrits des résidents fribourgeois, valaisans, neuchâtelois et jurassiens.

On ne connaît pas l'ampleur du nombre de CFC délivrés par les associations professionnelles d'autres cantons à des apprentis (résidents ou non) suivant leur formation à Genève, et il est matériellement impossible de passer en revue tous les palmarès nominatifs de ces cantons pour repérer tous les élèves scolarisés à Genève concernés par ce phénomène. On peut imaginer que l'ampleur est plus importante pour les non-résidents³⁵ (qui ont tout intérêt à avoir un employeur proche de leur domicile) que pour les résidents genevois, mais on peut toutefois relever que, pour certains types de formations, il peut être difficile de trouver une place d'apprentissage à Genève.

A l'inverse, les apprentis (résidents ou non-résidents) suivant une formation hors de Genève mais ayant signé un contrat avec un employeur genevois, sont enregistrés dans la nBDS (filiale EPIA extérieur). Leur CFC n'est toutefois pas enregistré dans la nBDS s'ils changent d'employeur au cours de leur formation pour un employeur situé dans un autre canton, tout en restant inscrits comme élèves dans la nBDS.

En ce qui concerne les formations en école à plein temps (professionnelle ou générale) hors du canton, l'information est encore plus lacunaire, car la nBDS ne recense évidemment pas ces élèves qui se forment à plein temps dans un autre canton. C'est notamment le cas des formations de photographe, au Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV). Selon le palmarès CFC-AFP du canton de Vaud, un certain nombre de résidents genevois inscrits dans cette école obtient un diplôme de photographe en échappant à tout enregistrement dans le canton de Genève. Par conséquent, ils ne peuvent être pris en compte dans le calcul du taux de certification secondaire II.

Ces exemples montrent toute la complexité à saisir certaines informations relatives aux diplômés.

Une tentative d'estimation du nombre des résidents genevois suivant une formation secondaire II en école à plein temps dans un autre canton a été effectuée pour l'année 2010 afin d'en déduire un nombre de diplômés potentiels. Pour les formations hors du canton de Genève, une demande est adressée par chaque élève concerné à la DGPO à l'entrée en formation, les frais de scolarité étant pris en charge par le canton de Genève dans le cadre d'accords intercantonaux. Une liste, dressée pour la première fois, recensant l'ensemble des demandes a été compilée par la DGPO afin d'identifier le nombre de Genevois qui suivent une formation secondaire II dans un autre canton, et notamment ceux qui seraient susceptibles d'obtenir une première certification secondaire II.

Cette liste a permis d'identifier une trentaine de personnes concernées par une formation secondaire II (1^{re} ou 2^e certification) et qui ne sont pas inscrites par ailleurs dans une autre formation à Genève (dont pour une vingtaine de personnes pour lesquelles cela correspondrait à une 1^{re} certification).

³⁵ Ceci a un impact sur la méthodologie de l'un des taux de certification (le taux B) proposé dans la partie 3.3 b.

Considérant que les moyens humains engagés³⁶ pour identifier cette vingtaine ou trentaine de personnes ne respectaient pas le principe de proportionnalité préconisé par Loi sur la gestion administrative des finances³⁷, il n'est pas envisagé de refaire chaque année cette opération de dénombrement.

- en France voisine

Des élèves résidant à Genève suivent leur formation secondaire II en France voisine (lycée international de Ferney-Voltaire, Institution Jeanne d'Arc, lycée Mme de Staël de Saint-Julien-en-Genevois, la Présentation de Marie à Saint-Julien-en-Genevois, etc.).

Les données disponibles, publiées par l'Observatoire statistique transfrontalier³⁸, concernant cette population sont plutôt parcellaires : on ne dispose que de données sur les élèves scolarisés en France voisine et non sur les diplômés ; le lieu de résidence n'est pas très précis (pas de distinction entre Vaud et Genève) ; et aucune donnée n'est disponible pour les années antérieures ou postérieures à 2009 (voir figure 16).

Figure 16. Élèves domiciliés en Suisse^(*) et scolarisés dans un établissement secondaire I et II de l'Ain ou de la Haute-Savoie, en 2009

	Établissements de l'Ain et de la Haute-Savoie	dont dans le Genevois-Français (zone d'emploi)
1 ^{er} cycle	269	228
2 ^e cycle général et technologique	276	212
2 ^e cycle professionnel	30	14
2 ^e cycle enseignement spécialisé	2	2
Classes préparatoires aux grandes écoles	1	-
Section Technicien supérieur	3	1
Préparations diverses pré-bac	-	-
Total Enseignement secondaire I et II	581	457

(*) Pas de distinction selon le canton dans les statistiques françaises.

Source : Observatoire transfrontalier - OCSTAT ; Rectorats de l'académie de Lyon et de Grenoble (services de statistiques).

Pour le moment, il n'est pas possible de s'affranchir de ces difficultés. Il est par conséquent actuellement assez difficile de faire une estimation du nombre d'élèves résidant à Genève et diplômés en France voisine. Il en va de même pour son évolution antérieure et future.

f) Diplômes délivrés par les écoles professionnelles privées genevoises

Comme déjà mentionné, un certain nombre de jeunes résidents genevois obtiennent une certification secondaire II délivrée par une école privée genevoise (voir 2.5 b). Or, si les écoles privées de type général font partie du périmètre de la nBDS, et sont recensées tant du point de vue des élèves que des diplômés, ce n'est pas le cas pour les écoles professionnelles privées.

³⁶ Il a fallu compter environ 2 jours pour identifier parmi les 152 demandes recensées par la DGPO, les demandes concernant une formation de niveau secondaire II, vérifier dans la nBDS (à partir du nom du demandeur, voire de sa date de naissance quand il y avait une erreur dans l'orthographe du nom) si ces personnes étaient inscrites ou non dans une formation à Genève, et si elles avaient déjà acquis ou non un diplôme secondaire II.

³⁷ Voir note 9.

³⁸ L'Observatoire statistique transfrontalier couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, le canton de Genève et le canton de Vaud. Il est mis en œuvre par l'OCSTAT pour le canton de Genève et l'Insee Rhône-Alpes.

Afin d'essayer d'évaluer l'ampleur de ce qui échappe au périmètre de la nBDS, toutes les instances privées qui délivrent des diplômes professionnels de niveau secondaire II ont été dénombrées à cette occasion.

Écoles professionnelles privées : un périmètre mouvant et évolutif

241 écoles privées sont recensées sur le site Internet du service de l'enseignement privé (SEP)³⁹. Cette liste, établie sur la base des autorisations d'exploiter accordées, ne propose pas de hiérarchisation utile en tant que telle à notre démarche. Elle comprend aussi bien les écoles privées générales, les écoles professionnelles privées que les écoles privées subventionnées délivrant des prestations relevant de la pédagogie spécialisée.

Les écoles professionnelles privées sont incluses dans une catégorie assez large « formation professionnelle et divers », et classées par « domaine » (art, audiovisuel, coiffure, etc.). Il n'y a pas de distinction selon le niveau de formation et il existe une grande diversité d'écoles : un même domaine regroupe des écoles de niveau secondaire II, de niveau tertiaire B, des écoles de formation continue pour adultes, voire des écoles proposant des cours à vocation de loisirs pour enfants ou adultes.

Après examen attentif de cette liste, 33 écoles professionnelles privées semblent délivrer des diplômes professionnels de niveau secondaire II. Certaines d'entre elles ont été recensées dans la nBDS jusqu'en 2000, mais seulement en ce qui concerne les élèves (et non les diplômés). Devant le constat de la faible qualité des données transmises, une décision conjointe SRED/SEM-GDS de ne plus les recenser dans la nBDS a été prise il y a une dizaine d'années.

Par ailleurs, à ce jour, aucune base légale n'oblige ces écoles professionnelles privées à fournir des données à la DSI-SEM⁴⁰.

Recensement dans le cadre du relevé fédéral des diplômes

Avec la modernisation des statistiques dans le domaine de la formation, l'OFS a revu les modalités de production du relevé fédéral des diplômes. Dans ce cadre, l'OFS demande au SRED, en tant que coordinateur cantonal du projet, de livrer un relevé des diplômes (hors CFC, AFE, AFP, délivrés par l'OFPC)⁴¹ délivrés par les établissements publics et privés notamment de niveau secondaire II (*voir annexe 6*). Ce relevé modernisé (ci-après dénommé « relevé SBA »⁴²) a été effectué en mode test en 2012 (diplômes 2011) et sera publié dès l'exercice 2013 (diplômes 2012).

Concernant les écoles professionnelles privées, les cantons proposent une liste d'écoles à prendre en considération, mais l'OFS reste seul responsable du choix des écoles à retenir dans le relevé SBA (sans que cela ne donne à l'école de statut particulier au niveau fédéral).

Pour établir le périmètre des écoles professionnelles privées à recenser, les critères ont été les suivants :

- formation d'au moins 150 heures par an (équivalent à un semestre) ;
- plusieurs branches enseignées par l'école ;
- écoles qui fournissaient déjà des statistiques à l'OFS.

Sur cette base, un noyau dur de 13 écoles professionnelles privées de niveau secondaire II, considéré comme un périmètre restreint mais fiable, a été retenu pour faire partie du relevé SBA pour le premier exercice⁴³.

Le résultat de la première collecte de données relatives aux élèves et diplômés 2011 des écoles professionnelles privées a été livré par le SRED à l'OFS début mai 2012.

³⁹ http://www.geneve.ch/dip/sep/rq_avance.asp

⁴⁰ Direction des systèmes d'information et Service écoles-médias.

⁴¹ L'OFPC est, lui, chargé de fournir à l'OFS le relevé des diplômes professionnels reconnus.

⁴² Statistique des diplômes des formations institutionnalisées.

⁴³ Certaines de ces écoles ont toutefois été exclues du périmètre SBA/SRED, à la demande de l'OFS, lors de l'exercice 2013 (diplômes 2012).

Le nombre d'écoles pris en compte selon les critères OFS pourra également être amené à évoluer selon les années, certaines écoles pouvant ouvrir, d'autres fermer, d'autres encore modifier leur offre de formation.

Examen des 33 écoles professionnelles privées identifiées

Les 33 écoles professionnelles privées identifiées ont été organisées en 5 sections (A à E), selon qu'elles entrent ou non dans le périmètre SBA/SRED 2012 du projet de modernisation des statistiques, et selon qu'elles ont été recensées ou non, en ce qui concerne les élèves, à un moment donné dans la base de données scolaires avant 2001 (*voir figure 17*) :

- Écoles professionnelles privées secondaire II entrant dans le périmètre SBA/SRED

- A. Écoles recensées (élèves) à un moment donné dans la BDS avant 2001
- B. Écoles jamais recensées dans la BDS avant 2001

- Écoles du secondaire II hors périmètre SBA/SRED

- C. Écoles professionnelles privées recensées (élèves) dans la BDS avant 2001
- D. Écoles professionnelles privées jamais recensées dans la BDS avant 2001
- E. Écoles privées secondaire II de type général.

Figure 17. Liste des écoles privées délivrant des diplômes de niveau secondaire II hors du périmètre de la nBDS

	Elèves scolarisés recensés dans la BDS, tous degrés confondus (CITE 3B/C et 4B/C)																	E (1)																
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006						
A/ Ecoles professionnelles privées sec.II, périmètre SBA/SRED =>	ayant été recensées (élèves) à un moment donné dans la BDS avant 2001																																	
ACADEMIE DE COIFFURE	13	8	12	22	24	12	14	31	10	7	11	9	0	14													14	7						
ACADEMIE DE LANGUE ET DE COMMERCE	54	84	111	133	116	96	115	120	109	124	142	119	116	109	98	83	95	83	107	115	106													
ECOLE BENEDICT (2)	71	59	60	65	62	58	49	49	48	37	31	41	32	32	22	18	36	30	29	31	40	41	41	43	41	31	37							
ECOLE BER SA (2)	15	23	15	23	20	19	15	16	18	12	6	14	22	23	21	14	19	14	10	8	8													
ECOLE D'HOTESSE LEJEUNE (2)							15																											
ECOLE INTERNATIONALE TUNON (2)	56	48	40	55	50	63	57	37	39	27	29	25	35	33	33	34	43	48	36	38	32													
ECOLE MODERNE DE SECRETARIAT ET DE LANGUES	26	25	25	21	30	27	28	20	18	15	14	13	10																					
ECOLE PERSIAUX (2)	40	45	36	44	41	37	45	47	41	44	27	33	23														37	16						
ECOLE SCHULZ SA (2)	53	64	109	88	92	125	111	94	98	109	93	85	68	55	48	41	39	57	27	39														
ECOLE SUPERIEURE DE COIFFURE ESC SA (anc. INSTITUT DE COIFFURE)	10	26	35	36	35	43	41	36	42	32	28	31	29	20	11	22	35	17	48	33														
FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES A GENEVE (IFAGE) (anc. Cours Industriels de Genève avant 1988) (2) (3)	317	351	186	163	108	143	147	110	118	96	114	119	150	162	162	198	167	140	183	481	480													
SEVAN SARL Ecole professionnelle de Coiffure (anc. ECOLE DE COIFFURE PLAINPALAIS)																												8	6					
B/ Ecoles professionnelles privées sec.II, périmètre SBA/SRED =>	n'ayant pas été recensées (élèves); à un moment donné dans la BDS avant 2001																																	
IPAC GENEVE																																		
C/ Ecoles professionnelles privées sec.II (hors périmètre SBA/SRED) =>	mais qui ont été recensées (élèves) dans la BDS à un moment donné (avant 2001)																																	
ECOLE D'ESTHETIQUE ET COSMETOLOGIE (Christiane Bordeau) (4)	7	4	3	4	5	3	18	10	4	8	10	10	6															21	39	33				
ECOLE SUPERIEURE DE COUTURE (Institut Vaïen SARL) (anc. Ecole FREI)																												20	27	56	45	21	31	21
ECOLE DE DECORS DE THEATRE SA																																		
ESCM ECOLE DE COIFFURE DU MOLARD SARL (mayor et Ryser) (4)	19	16	22	30	27	29	31	26	30	21	8	16	12	17	19	16	18	25	22	20	16													
SIGHT AND SOUND FORMATION																																		
D/ Ecoles professionnelles privées sec.II (hors périmètre SBA/SRED) =>	et qui n'ont jamais été recensées (élèves) dans la BDS à un moment donné (avant 2001)																																	
CFAM-CENTRE DE FORMATION AUDIO & MULTIMEDIA																																		
CFH-CENTRE DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE L'HORLOGERIE																																		
COURS DE CAFETIERS - EKINE SA																																		
ECOLE DE DANSE CLASSIQUE DE GENEVE (Geneviève Chausat Chevalley)																																		
ECOLE DE DANSE DE GENEVE																																		
ECOLE DE MAQUILLAGE STUDIO B																																		
ECOLE LFMP SARL																																		
ECOLE TRADITIONNELLE RUSSE DE PIANO																																		
ECOLE VARADI SA																																		
SAE SCHOOL OF AUDIO ENGINEERING SA																																		
SOCIETE DES CAFETIERS, RESTAURATEURS ET HOTELIERS DE GENEVE																																		
STUDIO TANINAZ																																		
THEATRE CIRQUE																																		
E/ Ecoles privées sec.II de type général (hors périmètre SBA/SRED diplômes)																																		
ASC INTERNATIONAL HOUSE SA (Genera British school)																																		
CENTRE INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITE D'ETAT DE MOSCOU																																		
LOMONOSOV SARL																																		

¹ Label EDUQUA (label suisse spécialement conçu pour les prestataires de formation continue).

² Ecole ne faisant plus partie du périmètre 2012 du relevé SBA/SRED des diplômes, à la demande de l'OFS (disponible au printemps 2013).

³ Ecole incluse dans le périmètre 2011 du relevé SBA/SRED pour les diplômes de niveau secondaire II hors CFC.

⁴ Ecole incluse dans le périmètre 2012 du relevé SBA/SRED des diplômes (disponible au printemps 2013).

Par ailleurs, il a été considéré que l'OFPC pouvait avoir un regard objectif sur la qualité des diplômes professionnels délivrés par ces écoles privées.

Cette liste de 33 écoles, complétée par l'indication de la possession ou non du Label EDUQUA (label suisse spécialement conçu pour les prestataires de formation continue), a donc été soumise à l'OFPC.

L'OFPC considère qu'à l'exclusion de 4 écoles (Bénédict⁴⁴, Persiaux, Schulz et Ifage), la plupart des écoles de cette liste, qu'elles fassent ou non partie du relevé fédéral des diplômes prévu dans le périmètre SBA/SRED du projet de modernisation des statistiques, ne délivrent pas des diplômes professionnels de niveau secondaire II reconnus par l'OFFT (*voir figure 18*). Tous les titres de niveau secondaire II reconnus par l'OFFT font d'ailleurs obligatoirement partie de la base de données de l'OFPC puisque c'est l'OFPC qui les délivre, et sont donc enregistrés dans la nBDS.

Dans le périmètre SBA/SRED figurent donc des écoles délivrant des diplômes ne relevant pas d'une ordonnance fédérale ou d'une association professionnelle cantonale, et qui ne sont donc pas considérés comme des titres de niveau secondaire II par l'OFPC.

Certaines de ces écoles délivrent notamment des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) ou des brevets français qui pourraient être ultérieurement reconnus par l'OFFT comme des AFP⁴⁵, mais ce n'est pas encore le cas. Dans le cadre de la problématique du taux de certification, il est toutefois difficile de considérer que ces jeunes n'ont pas suivi et achevé une formation de niveau secondaire II du seul fait que leur diplôme n'est pas reconnu en Suisse.

Il a été envisagé de contacter les écoles qui sont hors du périmètre SBA/SRED pour obtenir des informations sur le nombre de leurs diplômés. Toutefois, le manque de bases légales pour le faire a amené à laisser de côté cette piste. Seules les données collectées dans le cadre du projet de modernisation des statistiques ont donc été prises en compte.

Le nombre et le type de diplômes délivrés en 2011 par les 13 écoles professionnelles privées entrant dans le périmètre SBA/SRED sont connus depuis la fin avril 2012. Cela concerne un peu plus de 230 diplômés de niveau secondaire II, dont environ 140 résidents genevois.

A noter que pour ces diplômés des écoles professionnelles privées, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit ou non d'une 1^{re} certification secondaire II⁴⁶, élément qui, comme le lieu de résidence des diplômés, a un impact sur la méthodologie de calcul.

⁴⁴ Le diplôme de commerce de l'École Bénédict n'est pas enregistré dans la nBDS alors qu'il est reconnu. Ce cas particulier va toutefois disparaître avec la transformation du diplôme de commerce en CFC. L'école Bénédict n'a, en effet, pas voulu entrer dans le dispositif permettant à des écoles privées de délivrer des CFC, celui-ci étant assez contraignant (droit de regard de l'OFPC sur les programmes, droit de regard de la DGPO sur la formation des enseignants). A noter que cette école délivre également des diplômes d'assistant de direction et de secrétaire qui entrent dans le périmètre SBA/SRED de la modernisation des statistiques OFS.

⁴⁵ A noter que les CFC, AFP, AFE sont hors du périmètre SBA/SRED puisque ces diplômes relèvent du périmètre de l'OFPC. Il faudra donc tenir compte par la suite de la reconnaissance des équivalences entre CAP et AFP pour faire évoluer le périmètre de recueil des diplômes des écoles professionnelles privées par le SRED et par l'OFPC.

⁴⁶ Dans le cadre de la modernisation des statistiques, un identifiant unique (NAVS13) est inséré progressivement dans les relevés statistiques mais, pour ces diplômés, il n'est actuellement pas possible de faire le lien entre cet identifiant unique et le numéro élève de la nBDS.

Figure 18. Liste des écoles privées délivrant des diplômes de niveau secondaire II hors du périmètre de la nBDS

	Périmètre SBA à court ou moyen terme (1)	Label Eduqua (2)	Avis OFPC (Titre secondaire II) (3)	
Périmètre SBA/SRED du relevé OFS	A/ Ecoles professionnelles privées sec.II, périmètre ACTUEL SBA/SRED => ayant été recensées (élèves) à un moment donné dans la BDS avant 2001			
	ACADEMIE DE COIFFURE	oui	non	
	ACADEMIE DE LANGUE ET DE COMMERCE	oui	oui	non
	ECOLE BENEDICT	2011		oui
	ECOLE BER SA	2011	oui	non
	ECOLE D'HOTESSE LEJEUNE	2011		non
	ECOLE INTERNATIONALE TUNON	2011	oui	non
	ECOLE MODERNE DE SECRETARIAT ET DE LANGUES	oui		non
	ECOLE PERSIAUX	oui	oui	oui
	ECOLE SCHULZ SA	oui		oui
	ECOLE SUPERIEURE DE COIFFURE ESC SA (anc. INSTITUT DE COIFFURE)	oui		non
	FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES A GENEVE (IFAGE) (anc. Cours Industriels de Genève avant 1998) (4)	2011	oui	oui
	SEVAN SARL Ecole professionnelle de Coiffure (anc. ECOLE DE COIFFURE PLAINPALAIS)	oui		non
Périmètre SBA/SRED du relevé OFS	B/ Ecoles professionnelles privées sec.II, périmètre ACTUEL SBA/SRED => n'ayant pas été recensées (élèves) à un moment donné dans la BDS avant 2001			
	IPAC GENEVE	oui	non	
Périmètre SBA/SRED du relevé OFS	C/ Ecoles professionnelles privées sec.II (hors périmètre ACTUEL SBA/SRED) => mais qui ont été recensées (élèves) dans la BDS à un moment donné (avant 2001)			
	ECOLE D'ESTHETIQUE ET COSMETOLOGIE (Christiane Bordeau)	2012		non
	ECOLE SUPERIEURE DE COUTURE (Institut Velen SARL) (anc. Ecole FREI)			non
	ECOLE DE DECORS DE THEATRE SA			non
	ESCM ECOLE DE COIFFURE DU MOLARD SARL (mayor et Ryser)	2012		non
	SIGHT AND SOUND FORMATION		oui	non
Hors périmètre SBA/SRED	D/ Ecoles professionnelles privées sec.II (hors périmètre ACTUEL SBA/SRED) => et qui n'ont jamais été recensées (élèves) dans la BDS à un moment donné (avant 2001)			
	CFAM-CENTRE DE FORMATION AUDIO & MULTIMEDIA			non
	CFH-CENTRE DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE L'HORLOGERIE		oui	oui
	COURS DE CAFETIERS - EKINE SA		oui	non
	ECOLE DE DANSE CLASSIQUE DE GENEVE (Geneviève Chaussat Chevalley)			non
	ECOLE DE DANSE DE GENEVE			non
	ECOLE DE MAQUILLAGE STUDIO B			non
	ECOLE LFMP SARL		oui	non
	ECOLE TRADITIONNELLE RUSSE DE PIANO			non
	ECOLE VARADI SA			non
	SAE SCHOOL OF AUDIO ENGINEERING SA			non
	SOCIETE DES CAFETIERS; RESTAURATEURS ET HOTELIERS DE GENEVE		oui	non
	STUDIO TANNAZ		oui	non
	THEATRE CIRQULE			non
Hors périmètre SBA/SRED	E/ Ecoles privées sec.II de type général (hors périmètre ACTUEL SBA/SRED diplômes)			
	ASC INTERNATIONAL HOUSE SA (Geneva British school)		oui	
	CENTRE INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITE D'ETAT DE MOSCOU LOMONOSOV SARL		oui	

- (1) Selon la connaissance au moment de la rédaction du rapport.
- (2) Label suisse spécialement conçu pour les prestataires de formation continue.
- (3) Avis de l'OFPC quant au niveau des diplômes délivrés par l'école : « S'agit-il de titres secondaire II ? »
- (4) Cette école fait partie du périmètre SBA/SRED pour les diplômes de niveau secondaire II hors CFC.

3.3 Propositions de nouvelles formules de calcul

La possibilité de produire deux taux de certification, avec ou sans les non-résidents, a été étudiée :

- 1) un taux de certification secondaire II ne prenant en compte que les diplômes reconnus, sans hypothèse de compensation, c'est-à-dire sans les non-résidents (taux A) ;
- 2) un taux de certification secondaire II intégrant également les diplômes non reconnus, les diplômes obtenus hors canton et prenant en compte les non-résidents au numérateur et au dénominateur (taux B).

a) Taux A

Le taux de certification secondaire II, nommé taux A (décliné ensuite en un taux A global et un taux A de première certification) est calculé en ne prenant en compte que les diplômes de niveau secondaire II reconnus et obtenus par des résidents. Il n'y a pas d'hypothèse de compensation (c'est-à-dire que l'on ne prend pas en compte les non-résidents diplômés à Genève pour compenser les résidents genevois scolarisés hors du canton ou scolarisés dans une école professionnelle privée non recensée).

Ce taux A, qui estime la part de la population résidente obtenant un diplôme de niveau secondaire II (ou un 1^{er} diplôme dans le cas du taux A de 1^{re} certification) est donc sous-estimé puisqu'il manque tous les résidents genevois obtenant leur diplôme secondaire II hors du canton ou dans une école genevoise qui n'est pas recensée dans la nBDS.

$$\text{Taux A} = \frac{\text{Diplômés (public* et privé**) résidant dans le canton de Genève}}{\text{cohorte fictive de résidents âgés de 18 à 25 ans}}$$

* Enseignement public général et professionnel. ** Enseignement privé uniquement de type général.

Détail des paramètres du taux A

- Diplômés du public et du privé (de type général) résidant dans le canton de Genève

Sont pris en compte uniquement les diplômés résidant dans le canton de Genève.

Sont pris en compte les certifiés (ou 1^{ers} certifiés) des écoles publiques et privées (de type général) situées sur le territoire genevois, qui sont enregistrés dans la nBDS au moment de l'extraction du fichier⁴⁷.

Sont également pris en compte les certifiés (ou 1^{ers} certifiés) de l'EPIA extérieur (formation suivie dans un autre canton mais dont le contrat est signé avec un employeur genevois) enregistrés dans la nBDS.

Pour rappel, les apprentis ayant obtenu un diplôme professionnel avec un employeur situé hors du canton de Genève ne sont pas enregistrés dans la nBDS ; ils ne sont donc pas inclus dans ce calcul.

- Cohorte fictive âgée de 18 à 25 ans

La cohorte fictive correspond à la moyenne pondérée des cohortes des résidents âgés de 18 à 25 ans telle que définie dans le [point 3.2 c](#), c'est-à-dire hors migrations intervenues après 18 ans avec une pondération correspondant à la structure par âge observée des diplômés de l'année (ou selon le cas des premiers certifiés de l'année) ([voir annexe 5 pour plus de détails](#)).

⁴⁷ Ou que l'on connaît au moment du calcul. Ainsi, 25 AFE, 6 AFP et 44 certificats d'aide-soignant délivrés en 2010 n'étaient pas encore enregistrés dans la nBDS au moment de l'extraction de la dernière version du fichier diplômes en juillet 2011. Ces 75 diplômes ont toutefois été inclus dans le calcul des taux de certification 2010.

Résultats

La valeur du taux A global (ensemble des certifiés) varie de 84% à 91% entre 2001 et 2010, avec des fluctuations annuelles en dents de scie à la hausse ou à la baisse (voir figures 19 et 20). Celle du taux A de 1^{re} certification varie de 77% à 78% sur la même période. Cette différence d'évolution s'explique en grande partie par l'augmentation de la double certification (maturité professionnelle et spécialisée entre autres) au cours de cette période.

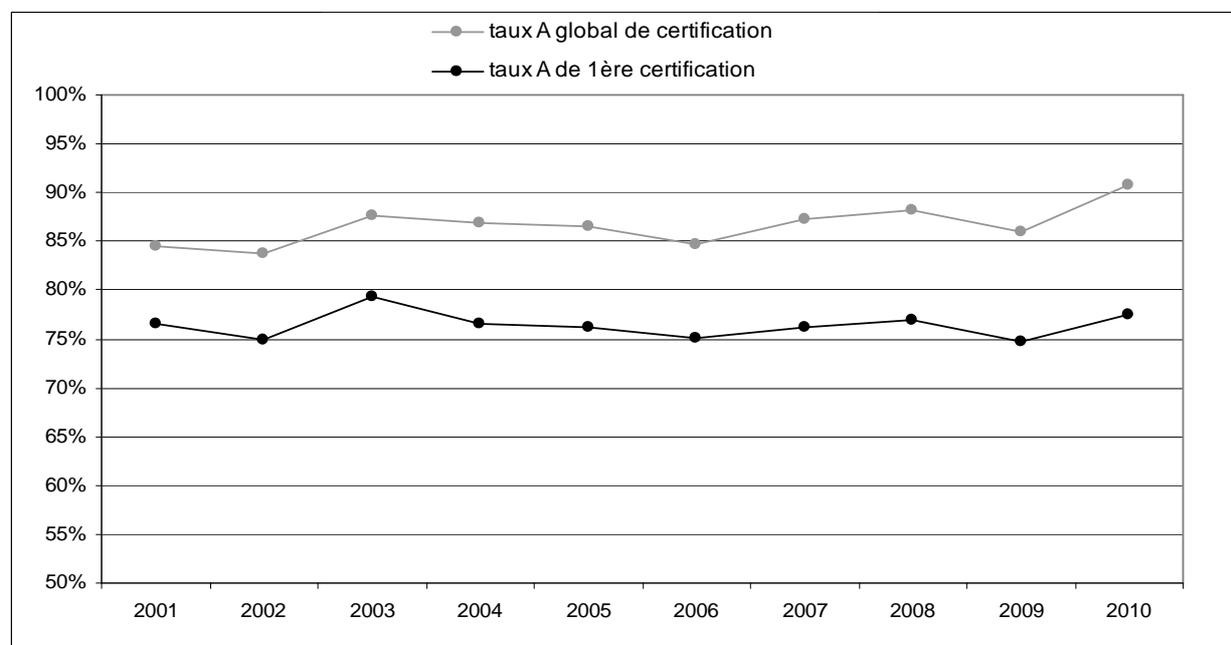
Figure 19. Taux A global de certification et taux A de 1^{re} certification, 2001-2010

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Global</i>											
N	Ensemble des certifiés résidents à GE ⁽¹⁾	3'606	3'587	3'797	3'826	3'878	3'865	4'122	4'328	4'346	4'737
D	Cohorte de 18-25 ans (pond. âge des certifiés) ⁽²⁾	4'271	4'283	4'333	4'401	4'480	4'563	4'719	4'903	5'051	5'222
Taux A global de certification		84%	84%	88%	87%	87%	85%	87%	88%	86%	91%
<i>1^{re} certification</i>											
N	1 ^{ers} certifiés résidents à GE ⁽¹⁾	3'267	3'204	3'438	3'374	3'425	3'439	3'614	3'799	3'792	4'077
D	Cohorte de 18-25 ans (pond. âge 1 ^{ers} certifiés) ⁽²⁾	4'268	4'281	4'336	4'411	4'492	4'576	4'743	4'933	5'079	5'261
Taux A de 1^{re} certification		77%	75%	79%	76%	76%	75%	76%	77%	75%	78%

(1) Certifiés (ou 1^{ers} certifiés) des écoles publiques et privées (de type général) situées sur le territoire genevois, enregistrés dans la nBDS. Sont également pris en compte les certifiés (ou 1^{ers} certifiés) de l'EPIA extérieur enregistrés dans la nBDS. Les apprentis ayant obtenu un diplôme avec un employeur situé hors du canton de Genève ne sont pas inclus dans le calcul puisqu'ils ne sont pas enregistrés dans la nBDS.

(2) Moyenne pondérée des cohortes âgées de 18 à 25 ans (hors migrations intervenues après 18 ans) ; la pondération correspond à la structure par âge observée des diplômés de l'année (ou des 1^{ers} certifiés de l'année).

Figure 20. Évolution du taux A global de certification et du taux A de 1^{re} certification, 2001-2010



N.B. En 2002, plus d'une centaine de diplômes secondaire II délivrés par l'École internationale de Genève n'ont pas été enregistrés dans la nBDS, ce qui représente l'équivalent d'environ 2 points de pourcentage.

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômes ; OCSTAT - population résidente.

b) Taux B

Le deuxième taux de certification secondaire II, nommé taux B, est calculé sur la base du taux A, en incluant de plus les non-résidents formés à Genève (au numérateur et au dénominateur) et une estimation du nombre de personnes ayant obtenu leur diplôme secondaire II hors du canton ou dans une école professionnelle privée genevoise.

La prise en compte des non-résidents dans le taux B est liée à la volonté d'approcher au mieux de la réalité des diplômes délivrés par le système genevois d'enseignement et de formation qui ne s'adresse pas uniquement à la population résidente genevoise, du fait de l'implantation de Genève dans une agglomération transfrontalière. Cela ne correspond en aucun cas à « l'hypothèse de compensation » qui était auparavant formulée, puisque ils figurent au numérateur et au dénominateur du taux.

Taux B =

Diplômés (public et privé**) résidents ou non – résidents*

*⊕ diplômés des écoles professionnelles privées****

⊕ diplômés France vois.(estimation)

⊕ diplômés canton de Vaud ou autre canton (estimation)

cohorte fictive de résidents âgés de 18 à 25 ans

⊕ élèves non – résidents susceptibles d'obtenir une certification sec.II

** Enseignement public général et professionnel. ** Enseignement privé uniquement de type général. *** Le nombre de diplômés d'un certain nombre d'écoles professionnelles privées recensé dans le cadre de la modernisation des statistiques OFS.*

Ce taux B comporte un certain nombre de limites :

- de nombreux paramètres sont estimés ;
- certains champs restent inconnus (CFC obtenus par des résidents genevois avec un contrat d'apprentissage signé avec un employeur dans un autre canton ; résidents genevois diplômés dans une école générale privée située hors canton).

Détail des paramètres estimés du taux B

- Diplômés des écoles professionnelles privées

Le nombre de diplômés des écoles professionnelles privées (environ 140 résidents certifiés en 2011) provient du relevé SBA/SRED réalisé dans le cadre de la modernisation des statistiques OFS. Une partie de ce recensement est connue depuis la fin avril 2012 dans le cadre de ce projet (diplômes 2011). Les données n'étant pas connues pour les années antérieures à 2011, l'évolution de ce nombre est calée sur le rythme d'évolution de la population résidente moyenne âgée de 18 à 25 ans.

- Diplômés en France voisine

Le nombre de résidents genevois susceptibles d'obtenir une certification secondaire II en France voisine a été estimé sur la base des données disponibles en 2009 (Observatoire statistique transfrontalier).

Compte tenu du fait que les formations de niveau secondaire se déroulent en trois ans⁴⁸ en France pour le 2^e cycle général et technologique (classes de seconde, première et terminale), et plutôt en 2 ans pour le 2^e cycle professionnel, on peut considérer qu'en 2009 il y avait environ 110 élèves domiciliés en Suisse et scolarisés en dernière année dans un établissement secondaire II de l'Ain ou de la Haute-Savoie, dont 80 scolarisés dans le Genevois français. Il y a peu de chances que ces formations soient suivies après une première certification secondaire II obtenue à Genève.

⁴⁸ Seuls le CAP et le BEP se préparent en deux ans.

Comme pour les diplômés des écoles professionnelles privées, l'évolution du nombre de certifiés en France voisine est calée sur le rythme d'évolution de la population résidente moyenne âgée de 18 à 25 ans.

- Diplômés dans un autre canton Suisse

Le nombre de genevois diplômés dans le canton de Vaud ou un autre canton suisse a été estimé à partir du nombre de demandes de financement des écolages qui ont été adressées à la DGPO pour l'année scolaire 2011-2012. Reste la question de savoir sur quelle année baser cette estimation pour le taux de certification d'une année N : demandes de l'année N ? de l'année N-3 ? La question n'a pas été tranchée compte tenu de la décision du groupe de travail de ne pas réitérer ce dénombrement⁴⁹.

- Ventilation entre 1^{re} et 2^e certification secondaire II

Afin de déterminer, une année donnée, parmi les certifiés d'une école professionnelle privée ou parmi les diplômés hors canton, le nombre de personnes obtenant une 1^{re} certification secondaire II, on applique la répartition entre 1^{re} et 2^e certification observée pour l'ensemble des diplômés recensés dans la nBDS.

- Élèves non-résidents

Concernant le nombre d'élèves non-résidents susceptibles d'obtenir, une année donnée, une certification secondaire II à Genève et devant figurer au dénominateur du taux B, il a été décidé de lui appliquer une pondération, arbitraire, de 1/0.9 afin de ne pas surestimer le taux de certification⁵⁰. Cela revient à ajouter environ 10% d'élèves non-résidents au dénominateur par rapport au nombre de diplômés non-résidents figurant au numérateur.

⁴⁹ Voir note 36.

⁵⁰ Une estimation de ce rapport est assez délicate puisque, comme mentionné au [point 2.d](#), les apprentis non-résidents scolarisés à Genève sont enregistrés dans la nBDS parmi les élèves mais pas leur diplôme s'ils ont un employeur dans un autre canton (ce qui peut être assez fréquent pour des non-résidents).

Résultats

La valeur du taux B global (ensemble des certifiés) varie de 89% à 94% entre 2001 et 2010 (figures 21 et 22). Celle du taux B de 1^{re} certification varie de 82% à 83% sur la même période.

Figure 21. Taux B global de certification et taux B de 1^{re} certification, 2001-2010

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
<i>Global</i>											
N	Ensemble des certifiés résidents à GE ⁽¹⁾	3'606	3'587	3'797	3'826	3'878	3'865	4'122	4'328	4'346	4'737
	Ensemble des certifiés non-résidents à GE ⁽¹⁾	388	416	442	435	460	484	497	544	542	616
	Certifiés des écoles professionnelles privées à GE ⁽²⁾	112	113	114	116	118	120	124	129	133	137
	Résidents genevois certifiés dans un autre canton ⁽³⁾	40	40	41	41	42	43	44	46	47	50
	Résidents genevois certifiés en France voisine ⁽⁴⁾	85	85	86	87	89	90	93	97	100	103
D	Cohorte de 18-25 ans (pond. âge des certifiés) ⁽⁵⁾	4'271	4'283	4'333	4'401	4'480	4'563	4'719	4'903	5'051	5'222
	Ensemble des élèves non-résidents ⁽⁶⁾	431	462	491	483	511	538	552	604	602	684
Taux B global de certification		90%	89%	93%	92%	92%	90%	93%	93%	91%	96%
<i>1re certification</i>											
N	Ensemble des 1ers certifiés résidents à GE ⁽¹⁾	3'267	3'204	3'438	3'374	3'425	3'439	3'614	3'799	3'792	4'077
	Ensemble des 1ers certifiés non-résidents à GE ⁽¹⁾	366	387	415	414	440	463	460	493	510	573
	1ers certifiés des écoles profess. privées à GE ⁽²⁾	102	101	104	103	105	108	110	114	117	119
	Résidents genevois 1ers certifiés dans un autre canton ⁽³⁾	37	36	37	37	38	38	39	41	42	43
	Résidents genevois 1ers certifiés en France voisine ⁽⁴⁾	85	85	86	87	89	90	93	97	100	103
D	Cohorte de 18-25 ans (pond. âge 1ers certifiés) ⁽⁵⁾	4'268	4'281	4'336	4'411	4'492	4'576	4'743	4'933	5'079	5'261
	Ensemble des élèves non-résidents ⁽⁶⁾	431	462	491	483	511	538	552	604	602	684
Taux B de 1re certification		82%	80%	85%	82%	82%	81%	82%	82%	80%	83%

⁽¹⁾ Certifiés (ou 1^{ers} certifiés) des écoles publiques et privées (de type général) situées sur le territoire genevois, enregistrés dans la nBDS. Sont également pris en compte les certifiés (ou 1^{ers} certifiés) de l'EPIA extérieur enregistrés dans la nBDS. Les apprentis ayant obtenu un diplôme avec un employeur situé hors du canton de Genève ne sont pas inclus dans le calcul puisqu'ils ne sont pas enregistrés dans la nBDS.

⁽²⁾ Le nombre de certifiés des écoles professionnelles privées indiqué pour 2010 est une estimation basée sur le chiffre 2011 connu depuis la fin avril 2012 par le recensement effectué dans le cadre du projet de modernisation des statistiques. Pour ce premier relevé, il s'élève à environ 140 certifiés résidents et à environ 100 certifiés non-résidents. L'évolution rétrospective du nombre de certifiés de ces écoles professionnelles privées est basée sur l'évolution de la population résidente de référence (base 100, année 2011).

L'estimation du nombre de 1^{ers} certifiés des écoles professionnelles privées est déterminée en appliquant la proportion observée de 1^{ers} certifiés parmi les certifiés recensés chaque année dans la nBDS (en 2010, 4'650/5'363=87% des certifiés recensés dans la nBDS ont obtenu une première certification ; on estime donc que 137*0.87=119 diplômés des écoles professionnelles privées sont des 1^{ers} certifiés).

⁽³⁾ L'estimation du nombre de résidents genevois certifiés dans un autre canton se base sur :

- la liste des élèves intercantonaux 2011-12 (source DGPO) = 20 élèves ;
- le recensement de l'école internationale de Founex dans la BDS jusqu'en 2008 = 20 élèves en degré 4 ;
- une hypothèse sur le nombre d'apprentis ayant un contrat avec employeur hors GE (environ 10 diplômés).

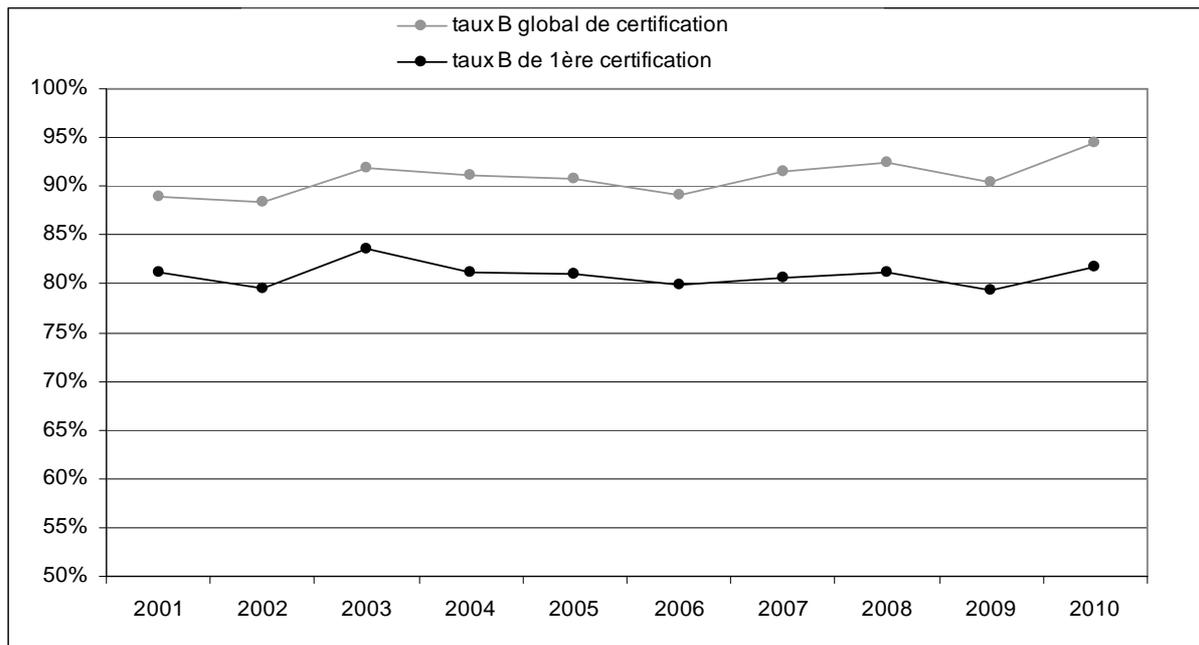
L'évolution dans le temps du nombre de résidents genevois certifiés dans un autre canton est basée sur l'évolution de la population résidente de référence (base 100 année 2010).

L'estimation du nombre de 1^{ers} certifiés hors canton est déterminée en appliquant la proportion observée de 1^{ers} certifiés parmi les certifiés recensés chaque année dans la nBDS (en 2010, 4'650/5'363=87% des certifiés recensés nBDS ont obtenu une première certification. On estime donc que 50*0.87=43 sont des 1^{ers} certifiés hors canton).

⁽⁴⁾ Sur la base des informations 2009 de l'Observatoire statistique transfrontalier (nombre d'élèves scolarisés), on estime à environ 100 certifiés le nombre de résidents genevois obtenant une certification secondaire II en France voisine. L'évolution dans le temps est basée sur l'évolution de la population résidente de référence (base 100 année 2009).

⁽⁵⁾ Moyenne pondérée des cohortes âgées de 18 à 25 ans en 2010 (hors migrations intervenues après 18 ans) ; la pondération correspond à la structure par âge observée des diplômés de l'année (ou des 1^{ers} certifiés de l'année).

⁽⁶⁾ Le nombre d'élèves non-résidents est obtenu en pondérant le nombre de diplômés non-résidents figurant au numérateur. Nombre d'élèves non-résidents = nombre de diplômés non-résidents / 90% (cela équivaut à ajouter +11% d'élèves non-résidents au dénominateur).

Figure 22. Évolution du taux B global de certification et du taux B de 1^{re} certification, 2001-2010

N.B. En 2002, plus d'une centaine de diplômes secondaire II délivrés par l'École internationale de Genève n'ont pas été enregistrés dans la nBDS, ce qui représente l'équivalent d'environ 2 points de pourcentage.

Sources : SRED/nBDS - fichiers diplômes ; DGPO - diplômés autres cantons ; OCSTAT - population résidente et observatoire transfrontalier.

4. Mesure de la certification secondaire II issue de l'enquête ESPA

La part de la population résidente ayant au moins achevé une formation de niveau secondaire II, est une autre manière d'aborder la thématique de la certification secondaire II, même si celle-ci se situe moins au niveau du système de formation et plus au niveau de la population prise dans son ensemble, une partie de la population ayant fait sa formation et obtenu un diplôme de niveau secondaire II hors du canton, voire à l'étranger.

L'OFS publie⁵¹ la proportion de personnes déclarant avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II, estimée à partir de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), mais uniquement pour l'ensemble de la Suisse, ou selon les grandes régions. Le canton de Genève dispose toutefois d'un échantillon de l'enquête ESPA de taille suffisante pour calculer cette proportion pour Genève⁵² mais sans pouvoir opérer des décompositions très fines comme cela est possible au niveau suisse (par exemple nationalité croisée avec le fait d'avoir fait ou non la scolarité obligatoire en Suisse).

Si cette mesure comporte certaines limites, détaillées ci-après, ces dernières sont théoriquement les mêmes pour le canton de Genève et pour l'ensemble de la Suisse, ce qui permet une comparaison entre Genève et l'ensemble de la Suisse⁵³.

Méthodologie de l'enquête

1) L'enquête ESPA est réalisée par téléphone auprès de la population résidente.

- Elle repose sur du déclaratif : la notion de diplôme ou de niveau secondaire II peut donc être sujette à interprétation tant du côté de l'enquêté que de celui de l'enquêteur qui doit codifier les différents diplômes cités par les personnes enquêtées, notamment les diplômes acquis à l'étranger. Par exemple, les personnes ayant obtenu un CAP français dans une école de coiffure déclarent vraisemblablement posséder un diplôme secondaire II, alors que celui-ci n'est pas reconnu comme tel par la Confédération ni par l'OFPC⁵⁴.
- Une partie de la population résidente échappe à l'enquête, celle-ci ne pouvant être atteinte (absente des listes téléphoniques utilisées pour sélectionner l'échantillon).

2) L'enquête ESPA concerne l'ensemble de la population résidente. Ainsi, une partie de la population enquêtée à Genève a fait sa formation et obtenu un diplôme de niveau secondaire II hors du canton, voire à l'étranger (effet des migrations).

A noter que la méthodologie d'enquête a été révisée en 2010. Jusqu'en 2009, l'enquête ESPA était menée uniquement au 2^e trimestre de l'année. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est, depuis 2010, menée en continu dans le but de produire des données trimestrielles comparables sur le plan international. Par ailleurs, depuis ce changement, la catégorie des diplomates et fonctionnaires internationaux (y compris les membres de leur famille), en général très bien formée, n'est plus couverte par l'enquête ESPA, ce qui a

⁵¹ L'OCDE publie également ce type d'indicateur (Regards sur l'éducation).

⁵² Entre 2004 et 2009, le canton de Genève disposait d'un sur-échantillonnage afin de permettre une exploitation des données de cette enquête au niveau genevois. Depuis 2010, la méthode d'échantillonnage a changé, l'échantillon national est dorénavant suffisant pour des exploitations au niveau genevois sans avoir recours à un sur-échantillonnage.

⁵³ Une modification du champ couvert par l'enquête n'a toutefois pas forcément le même impact selon les cantons.

⁵⁴ Cela ne peut toutefois pas expliquer l'ensemble des écarts constatés entre les taux A et B calculés spécifiquement pour Genève, et le taux ESPA.

vraisemblablement eu un impact sur la valeur calculée en 2010 pour le canton de Genève en particulier pour la catégorie « nés à l'étranger ».

Dans le *Rapport suisse sur l'éducation 2010*, la proportion d'adultes sans diplôme postobligatoire était déclinée selon le groupe d'âge et le lieu de naissance. Comme relevé dans ce rapport, on peut supposer que les personnes nées en Suisse ont, sauf exception, effectué la totalité de leur scolarité obligatoire en Suisse⁵⁵. La proportion de résidents genevois déclarant avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II a ainsi été examinée pour les 25-34 ans selon le lieu de naissance.

Sans autre grand changement de méthodologie d'enquête, la proportion de personnes déclarant avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II parmi les 25-34 ans devrait rester relativement stable au cours du temps. Ce groupe d'âge est en effet composé de personnes ayant achevé leurs études secondaire II dans les années 1995-2000 pour les plus âgées, à 2005-2010 pour les plus jeunes. Chaque année, seules les personnes âgées de 34 ans l'année précédente sortent de la catégorie et seules les personnes âgées de 24 ans l'année précédente entrent dans la catégorie observée. Le profil du plus grand nombre de personnes à qui l'on demande le niveau de formation reste donc assez proche d'une année à l'autre. La taille de l'échantillon genevois étant toutefois assez restreint, les proportions peuvent varier d'une année à l'autre en raison des marges d'erreur inhérentes à toute estimation réalisée à partir d'une enquête par sondage⁵⁶.

Résultats

D'après l'enquête ESPA, la situation genevoise est très proche de celle de la Suisse en ce qui concerne la proportion de personnes déclarant avoir achevé au moins une certification de niveau secondaire II. Chez les personnes âgées de 25-34 ans et nées en Suisse, cette proportion est de 94% à Genève et de 96% pour la Suisse ; pour les personnes nées à l'étranger, cette proportion est de 77% à Genève comme en Suisse (*voir figure 23*). Comme rappelé précédemment, le fait que la catégorie des diplomates et fonctionnaires internationaux (y compris les membres de leur famille) ne soit plus couverte par l'enquête ESPA en 2010 a vraisemblablement eu un rôle dans la diminution entre 2009 et 2010 de la valeur calculée à Genève pour la catégorie « nés à l'étranger ».

Figure 23. Proportion de personnes déclarant avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II ⁽¹⁾

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 ⁽²⁾
Population résidente genevoise							
25-64 ans	81%	82%	82%	83%	85%	86%	82%
25-34 ans	87%	87%	87%	90%	88%	89%	84%
Population résidente suisse							
25-64 ans	85%	85%	85%	86%	87%	87%	86%
25-34 ans	90%	90%	89%	90%	90%	90%	89%
Population résidente genevoise âgée de 25 à 34 ans							
Né en Suisse	96%	95%	96%	95%	95%	95%	94%
Né à l'étranger	79%	80%	80%	86%	82%	84%	77%
Population résidente suisse âgée de 25 à 34 ans							
Né en Suisse	96%	96%	96%	96%	97%	97%	96%
Né à l'étranger	74%	74%	73%	75%	78%	78%	77%

(1) Pour la formation professionnelle : y compris les formations professionnelles élémentaires.

(2) Rupture de série suite au passage à l'enquête continue et à la révision du questionnaire.

Source : SRED, d'après OFS, *Enquête suisse sur la population active (ESPA)*.

⁵⁵ Le rapport suisse sur l'éducation 2010 relève aussi que si l'objectif est d'examiner la capacité d'un système scolaire à amener les jeunes à obtenir un diplôme de niveau secondaire II, il faudrait alors prendre également en compte les personnes nées à l'étranger qui ont suivi tout ou partie de l'école obligatoire en Suisse.

⁵⁶ Le taux genevois varie ainsi de 94% en 2010 à 98% en 2011 pour les jeunes de 25-34 ans nés en Suisse.

Ces données font ressortir que l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II est surtout problématique pour les jeunes migrants. Ceci pose la question de l'intégration de cette population par les systèmes éducatifs suisses. Comme déjà relevé dans l'introduction de ce rapport, la réflexion est en train de se déplacer, car s'il semble que l'obtention d'un diplôme secondaire II par les jeunes nés en Suisse pose peu de problème, ce serait loin d'être le cas des jeunes de nationalité étrangère ayant fait tout ou partie de leur scolarité obligatoire en Suisse.

Conclusion

A Genève, un peu plus de quatre jeunes sur cinq sont formés de façon satisfaisante et terminent une formation de niveau secondaire II, mais un écart important s'observe entre ceux qui ont fait leur scolarité à Genève et les jeunes migrants. Cette différence, qui s'observe aussi au niveau suisse, incite à porter une attention particulière à ces jeunes migrants qui ont pu faire tout ou partie de leur formation en Suisse.

Le nombre de jeunes certifiés d'une formation de niveau secondaire II a progressé ces dernières années à Genève, mais ceci est dû, pour l'essentiel, à la double certification. Les jeunes sont en effet de plus en plus nombreux à obtenir, un second diplôme secondaire II, comme la maturité professionnelle ou la maturité spécialisée, ces diplômes augmentant le niveau de qualification et donnant notamment accès à des formations de niveau tertiaires. En revanche, la part des jeunes obtenant une première certification secondaire II progresse plus difficilement.

La volonté politique de disposer d'une mesure précise pour suivre l'objectif d'atteindre 95% des jeunes obtenant une certification secondaire II implique d'avoir des données statistiques de qualité. Il est bien entendu nécessaire de garantir l'exhaustivité de la saisie des diplômes entrant dans le périmètre de la nBDS, ce que les travaux du groupe de travail ont permis d'améliorer. La question des diplômes hors du périmètre de la nBDS reste toutefois entière. Qu'est-ce qu'un diplôme secondaire II ? Doit-on seulement prendre en compte les diplômes qui sont reconnus être de niveau secondaire II par l'OFPC, l'OFS ou l'OFFT ? Doit-on également prendre en compte les diplômes reconnus comme tels par d'autres pays ou les diplômes délivrés par des écoles professionnelles privées qui permettent une insertion sur le marché de travail ?

Aujourd'hui, il n'y a pas de base légale pour obtenir des informations sur les diplômes délivrés par les écoles professionnelles privées. Toutefois l'obligation de formation jusqu'à 18 ans dans la nouvelle constitution genevoise⁵⁷ qui entre en vigueur le 1^{er} juin 2013 pourrait aller dans le sens d'une obligation de fournir des informations au DIP, ceci quelle que soit l'école.

Concernant les comparaisons intercantionales de la certification secondaire II, l'OFS n'est pas en mesure, actuellement, de calculer des indicateurs cantonaux du taux de certification. Les premiers taux cantonaux qui pourront être calculés par l'OFS après la modernisation des statistiques ne devraient vraisemblablement pas être disponibles avant le rapport sur l'éducation en Suisse de 2018. Il est à retenir que ces taux calculés par l'OFS ne prendront probablement pas en compte les diplômes étrangers (système français, anglais, américains, etc.) délivrés par des écoles privées. Étant donné l'importance que ces diplômes représentent dans la certification secondaire II à Genève, il faudra être vigilant quant à l'interprétation qui pourrait en être faite pour Genève.

En attendant que l'OFS puisse calculer de manière fiable des taux cantonaux de certification secondaire II, le canton de Genève souhaite disposer durant cette période transitoire d'un indicateur de suivi de la certification secondaire II. Le groupe de travail a donc élaboré et produit trois taux qui, pris individuellement, ne donnent pas entière satisfaction, mais qui, ensemble, permettent d'approcher par différents angles la part des jeunes obtenant une certification secondaire II à Genève.

Le premier taux présenté (taux A) est sous-estimé et donc relativement loin de la réalité. Il est en revanche très simple à calculer. Le deuxième taux produit (taux B) est, quant à lui, certainement plus proche mais son calcul est assez sophistiqué et repose sur de nombreuses hypothèses. Son niveau reste faible par rapport aux attentes de la CDIP mais est, en revanche, dans la moyenne des chiffres publiés par l'OCDE⁵⁸.

⁵⁷ Art. 194. Formation obligatoire. ⁽¹⁾ La formation est obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité au moins. ⁽²⁾ Après la scolarité obligatoire, elle peut avoir lieu sous forme d'enseignement ou en milieu professionnel.

⁵⁸ Le taux B de 1^{re} certification est également cohérent avec un chiffre cité pour la France dans une étude récente du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq). Boudesseul G., Vivent C. (2012). Décrochage scolaire : vers une mesure partagée, *Bref N°298-1*, avril 2012 : « Selon les enquêtes Emploi de

Ni le taux A, ni le taux B ne permettent une comparaison avec le reste de la Suisse, mais c'est le cas du troisième taux, issu de l'enquête ESPA, qui avec ses propres limites, montre des résultats similaires à ceux de la Suisse prise dans son ensemble.

Une question demeure : pourquoi, lorsque l'on dénombre les diplômes délivrés à Genève, le canton présente-t-il un taux de certification inférieur à celui qui est calculé par l'OFS pour l'ensemble de la Suisse, alors que la part des résidents âgés de 25-34 ans déclarant dans l'enquête ESPA avoir achevé des études secondaire II est, elle, similaire à Genève et dans le reste de la Suisse ?

Plusieurs pistes d'explications de ce différentiel peuvent être évoquées. Il est possible que l'estimation du nombre de certifications de niveau secondaire II hors du périmètre de la nBDS soit encore incomplète en raison des informations très lacunaires disponibles (nombreuses formations professionnelles privées, formations hors du canton voire en France voisine). Il est également possible que les valeurs découlant de l'enquête ESPA s'avèrent légèrement surévaluées par la méthodologie appliquée (enquête reposant sur du déclaratif) même s'il n'y a aucune raison de penser que les Genevois déclarent plus de diplômes qu'ils n'en possèdent, comparativement aux résidents du reste de la Suisse.

En dépit des efforts méthodologiques réalisés, il est encore difficile de mesurer de manière précise le degré d'atteinte de l'objectif de 95% de jeunes titulaires d'un diplôme secondaire II fixé par la CDIP. On peut toutefois mettre en avant une meilleure connaissance de la problématique et l'amélioration du recensement des diplômes, même s'il demeure encore un flou dans le comptage ou l'estimation de certains diplômes privés ou extérieurs au canton.

D'autres travaux sont également en cours ou à venir : le suivi dans le temps des jeunes décrocheurs, une approche territoriale avec la cartographie des diplômes secondaire II et le repérage de quartiers particulièrement précarisés sur le plan du décrochage scolaire. Ceux-ci devraient permettre de mieux cibler les politiques publiques et dispositifs à l'égard des jeunes en difficultés scolaires et/ou en rupture d'insertion professionnelle.

Annexes

Annexe 1. Taux OFS de diplômés secondaire II

Annexe 2. *HandBook - Indicator concepts and methodologies*

Annexe 3. Procédures mises en place pour assurer un recensement exhaustif des diplômés entrant dans le périmètre de la nBDS

Annexe 4. Lien entre l'évolution du nombre total de certifiés secondaire II et la population résidente par âge détaillé de 18 à 25 ans

Annexe 5. Détermination de la cohorte fictive âgée de 18-25 ans en 2010

Annexe 6. Présentation du relevé fédéral des diplômés (SBA)

Annexe 7. Séries chronologiques disponibles à la parution du rapport

Annexe 1. Taux OFS de diplômes secondaire II

L'OFS a actualisé fin janvier 2012 son taux de certification. La méthodologie a été en partie révisée⁵⁹, et la série des taux depuis 1990 a été rétopolée. Cette révision, qui concerne principalement la formation professionnelle, donne des taux qui sont inférieurs aux précédents jusqu'en 2008. En revanche, on observe une augmentation de 3 points du nouveau taux de diplômes secondaire II pour l'ensemble de la Suisse entre 2008 et 2009, passant de 88,2% à 91,2%. Si en 2010 le taux continue d'augmenter, ceci semble être dû à une rupture de série, spécifiée par l'OFS, en raison de la révision de la statistique des élèves et des étudiants et de l'introduction de la nouvelle statistique de la population STATPOP.

Taux de diplômes du degré secondaire II, 1990-2010 (nouvelle série)

Part en pour-cent de la population dans l'âge typique d'obtenir un diplôme

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Total	85.6	84.4	88.3	90.2	90.8	88.3	86.6	87.0	87.8	87.6	88.4	91.7	93.7
Formations générales	16.6	22.0	21.7	22.3	22.5	22.1	21.7	22.2	23.2	23.0	23.3	23.0	23.5
Formation professionnelle initiale	69.0	62.4	66.6	67.9	68.3	66.2	64.9	64.9	64.6	64.6	65.0	68.7	70.2

* Rupture de série.

© 2012 OFS / BFS / UST.

Taux de diplômes du degré secondaire II, 1990-2008 (ancienne série)

Part en pour-cent de la population dans l'âge typique d'obtenir un diplôme

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total	88.0	85.5	88.0	90.7	91.5	89.0	87.2	88.7	89.5	89.1	89.8
Formation générale	16.5	21.8	21.5	22.1	22.3	22.0	21.6	22.0	23.1	22.8	23.0
Formation professionnelle (sans les maturités prof.)	71.5	63.2	58.6	60.0	59.6	56.7	54.2	54.5	54.3	54.5	54.7
Maturité professionnelle	0	0.6	7.8	8.5	9.5	10.3	11.4	12.2	12.1	11.8	12.0

© 2010 OFS / BFS / UST.

Dans la statistique des titres délivrés publiée par l'OFS, on observe en effet, au niveau Suisse, une augmentation du nombre de titres de la formation professionnelle au cours des dernières années. L'augmentation est également assez forte entre 2009 et 2010.

Titres de la formation professionnelle initiale délivrés en Suisse

	Effectifs				en % de la population résidente de 18-20 ans			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
CFC	49 896	54 659	56 497	59 389	55.4%	59.1%	60.4%	62.6%
AFP	1591	2436	2894	3690	1.8%	2.6%	3.1%	3.9%
AFE	1925	1574	1324	1174	2.1%	1.7%	1.4%	1.2%
Autres certificats	2573	2078	1715	1387	2.9%	2.2%	1.8%	1.5%
Ecole sup. commerce et info.	2535	2555	2768	2897	2.8%	2.8%	3.0%	3.1%
Total (hors AFE)	56 595	61 728	63 874	67 363	62.9%	66.8%	68.3%	71.0%

Source : OFS - Statistiques de la formation professionnelle initiale.

⁵⁹ Une notice explicative de leur révision méthodologique sera mise à disposition dès qu'elle sera disponible.

Méthodologie OFS de calcul du taux de certification secondaire II

Le taux de certification secondaire II calculé actuellement par l'OFS correspond à la somme de trois taux :

- le taux de maturités gymnasiales
- le taux de formations de culture générale
- le taux de formations professionnelles

Taux OFS

$$= \frac{\text{Diplômés maturité gymnasiale}}{\text{pop. résid. permanente 19 ans}} + \frac{\text{Diplômés autres form. générales}}{\text{pop. résid. permanente 18 ans}} + \frac{\text{Diplômés form. professionnelle}}{\text{moyenne pop. résid. perm. 17-18 ans}}$$

Les diplômés de la maturité gymnasiale sont dénombrés, mais en revanche, le nombre des diplômés des autres formations sont estimés sur la base du nombre d'élèves inscrits en 2^e année (pour la formation professionnelle) et en 3^e année (pour la formation de culture générale).

L'OFS a révisé en 2012 partiellement sa méthodologie de calcul du taux de diplômés de niveau secondaire II, en attendant de disposer de statistiques individualisées avec la modernisation des statistiques. Cette révision partielle, qui concerne principalement la formation professionnelle, porte sur les paramètres estimateurs (taux de réussite aux examens) utilisés pour déterminer le nombre de diplômés à partir du nombre d'élèves.

Estimation du taux de formation professionnelle

Le nombre de diplômés de la formation professionnelle d'une année N est estimé par l'OFS à partir du nombre d'élèves scolarisés en 2^e année durant l'année scolaire N/N+1, auquel est appliqué un paramètre estimant la proportion de personnes qui achèveront leur formation professionnelle par l'obtention d'un diplôme secondaire II (0,9111738 entre 2000 et 2004 ; 0,8969912 entre 2005 et 2010).

$$\begin{aligned} & \text{nombre de diplômés estimé en } N \\ & = \text{nombre d'élèves en 2e année en } N/N + 1 \times \text{paramètre estimateur } e \end{aligned}$$

Par exemple, le nombre de diplômés de la formation professionnelle à Genève l'année 2000 est estimé par le calcul suivant :

$$\begin{aligned} & \text{nombre d'élèves en 2e année en } 2000 / 2001 \times \text{paramètre estimateur } e \\ & = 2076 \text{ élèves} \times 0,9111738 = 1891,6 \text{ diplômés} \end{aligned}$$

On peut noter qu'appliquer un paramètre au nombre d'élèves scolarisés en 2^e année de la formation professionnelle initiale pour estimer un nombre de diplômés pour une année donnée revient à faire l'hypothèse qu'il existe une relation linéaire entre ces deux nombres et que tous les élèves scolarisés en 2^e année obtiennent leur diplôme la même année.

Ceci appelle donc deux remarques méthodologiques :

- 1) Une volée d'élèves inscrits en 2^e année d'une formation professionnelle l'année scolaire N/N+1 obtient un diplôme professionnel au plus tôt en N+1. Il n'y donc pas de liaison linéaire entre le nombre d'élèves de 2^e année scolarisés en N/N+1 et le nombre de diplômés délivrés en N, contrairement à ce qu'induit cette méthodologie.
- 2) Les élèves de 2^e année scolarisés en N/N+1 n'obtiennent pas tous leur diplôme professionnel la même année. Ils l'obtiennent en N+1 (principalement dans le cas d'une attestation de formation professionnelle en 2 ans) et le plus souvent en N+2 (ce qui correspond à la fin de la 3^e année de formation d'un CFC) ou en N+3 (ce qui correspond à la fin de la 4^e année de formation d'un CFC en 4 ans).

Ainsi, les élèves de 2^e année scolarisés en 2000/2001 n'obtiennent pas tous leur diplôme professionnel la même année. Ils l'ont obtenu au plus tôt en 2001 et non pas en 2000 comme l'induit cette méthodologie et le plus souvent en 2002 (ce qui correspond à la fin de la 3^e année de formation d'un CFC) ou en 2003 (ce qui correspond à la fin de la 4^e année de formation d'un CFC en 4 ans)

En période de croissance des effectifs scolarisés, cette méthode a tendance à surestimer le nombre de diplômés et en période de décroissance c'est l'inverse.

Estimation du taux de formation de culture générale

L'OFS estime le nombre de diplômés ECG d'une année donnée N à partir du nombre d'élèves scolarisés en 3^e année ECG durant l'année scolaire N/N+1, auquel est appliqué un paramètre estimatoire correspondant à la proportion de personnes qui achèveront leur formation de culture générale par l'obtention d'un diplôme secondaire II (0,84 entre 2000 et 2010).

$$\begin{aligned} & \text{nombre de diplômés estimé en } N \\ & = \text{nombre d'élèves en 3e année en } N / N + 1 \times \text{paramètre estimatoire } e \end{aligned}$$

Par exemple, le nombre de diplômés de l'année 2003 est ainsi estimé par le calcul suivant :

$$\begin{aligned} & \text{nombre d'élèves en 3e année en } 2003 / 2004 \times \text{paramètre estimatoire } e \\ & = 483 \text{ élèves} \times 0,84 = 405,72 \text{ diplômés ECG} \end{aligned}$$

Comme déjà relevé pour la formation professionnelle, la méthodologie appliquée entraîne un décalage, qui est globalement d'une année pour la formation culture générale. En effet, les élèves scolarisés en 3^e année durant l'année scolaire 2003/2004 ont obtenu leur diplôme à l'issue de leur formation ECG au plus tôt en 2004 (ce qui correspond à la fin de la formation en 3 ans) et non en 2003 comme l'induit la méthodologie.

En cette période de forte croissance des effectifs qu'a connu (et connaît encore) l'ECG dans le canton de Genève, ce décalage d'une année tend à surestimer mécaniquement le nombre de diplômés ECG chaque année puisque celui-ci s'appuie sur un nombre trop important d'élèves de 3^e année.

Annexe 2. HandBook - Indicator concepts and methodologies

CHAPTER 7 OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics

7.2.2 Population data

Other than those indicators that are derived from labour force surveys, the population data that are used in the calculation of the graduation, entry and enrolment rates refer to all nationals present in or temporarily absent from the country and aliens permanently settled in the country. They refer to a population count at 1 January of each year with ages referenced at that same date.

7.3 Indicators of learning outcomes, graduation and completion

Many of the *Education at a Glance* indicators that measure the learning outcomes of individuals (skills/knowledge acquisition) are derived from data collected through the PISA survey. For details of how these are calculated, readers should refer to the comprehensive documentation on the PISA website: www.pisa.oecd.org. The indicators covered here are those derived from the other data sources, in particular the UOE data collection and the Labour Force Survey as follows:

- Graduation rates
- Educational attainment of the population/labour force
- Labour force participation rates and unemployment rates
- Tertiary survival rates
- Relative earnings
- Rates of return to investment in education

7.3.1 Graduation rates

Policy context

Graduation rates are a measure of the production of educational institutions and of the system in general and record the flow of graduates which can potentially enter the labour market or further study. In *Education at a Glance* graduation rates are typically shown for upper secondary, post-secondary non-tertiary and tertiary levels of education.

Rising skill demands in countries have made upper secondary qualifications the minimum credential required for successful labour market entry. Upper secondary education serves as the foundation for higher (post-secondary) learning and training opportunities, as well as preparation for direct entry into the labour market. Although many countries do allow students to leave the education system at the end of the lower secondary level, young people in OECD countries who leave without an upper secondary qualification tend to face severe difficulties in entering the labour market.

Tertiary graduation rates are an indicator of the current production rate of higher-level knowledge for each country's education system. Countries with high graduation rates at the tertiary level are most likely to be developing or maintaining a highly skilled labour force.

Measurement issues

Graduation rates can be either **gross** rates or **net** rates:

- **Gross graduation rates** measure the total number of graduates (the graduates themselves may be of any age) at the specified level of education divided by the population at the typical graduation age for the specified level. In many countries, defining a typical age of graduation is difficult, however, because graduates are dispersed over a wide range of ages, (see Annex 2 for typical ages used for countries).

- **Net graduation rates** measure the percentage of persons within a virtual age cohort who obtain a qualification at the specified level, thus being unaffected by changes in population size or typical graduation age. The net graduation rate is calculated by dividing the number of graduates at each single year of age, by the population at that age, and summing these over all the ages.

For *Education at a Glance*, the graduation rates at *upper secondary level* (ISCED 3) and at *post-secondary non-tertiary levels* (ISCED 4) of education are calculated as **gross** graduation rates. At the *tertiary level*, the graduation rates for *Tertiary type-A* and *Type B* programmes (ISCED 5) are **gross** rates whilst the rates for *advanced tertiary programmes* (ISCED6) are **net** rates.

Calculation:

Graduation rates at ISCED 3, ISCED 4 and ISCED 5

These are all calculated as **Gross graduation rates**. For level '*I*', the calculation is:

$$\frac{GRAD_{,I}}{POP_{,a}} * 100$$

where:

$GRAD_{,I}$ = total graduates in the reference year at level '*I*'

$POP_{,a}$ = Population of age group which represents the typical age of graduation at level '*I*'

This is calculated separately for levels *I* = ISCED 3A, 3B, 3C (long), 3C (short), general and Prevocational/Vocational programmes, ISCED 3Total, ISCED 4A, 4B, 4C, ISCED 4Total, ISCED 5A, 5B.

In the case of ISCED 3 Total, ISCED 4 Total and ISCED 5A and 5B the *unduplicated* count of graduates at ISCED level 3 is used (see below)

Graduation rates at ISCED 6

Graduation rates for ISCED 6 (advanced tertiary programmes) are calculated as **net graduation rates** as follows:

$$\sum \frac{GRAD_a}{POP_a} * 100$$

where

$GRAD_a$ = graduates at ISCED level 6 at a specific age '*a*'

POP_a = the population at specific age '*a*'

And this is summed over all specific ages '*a*' for which there are ISCED 6 graduates.

Note: Graduate data by single year of age is only available for the ages of 17 to 29 years. For the ages of 30 to 39, graduation rates are estimated on the basis of 5 years age bands, and for age 40 and over graduation rates are based on the cohort size for 39 year-olds.

Unduplicated counts of graduates:

The unduplicated count of graduates counts first time graduates at that level and so avoids double counting of graduates over time within the same level and thus avoids artificial inflation of the graduates rates.

Annexe 3. Procédures mises en place pour assurer un recensement exhaustif des diplômes entrant dans le périmètre de la nBDS

Pour les diplômes délivrés en 2011 (hors AFE, AFP et CFC d'une part, qui sont enregistrés dans la nBDS par l'interface GGA-nBDS et hors diplômes décernés par les écoles privées secondaire II de type général d'autre part, qui sont enregistrées par le SEM-GDS), le service de la scolarité de la DGPO a vérifié la correspondance univoque entre les diplômes enregistrés dans la nBDS et ceux communiqués à la presse. Il en ressort que 63 diplômes n'avaient pas été saisis dans la nBDS, ce qui a été corrigé ultérieurement. Par une procédure parallèle, l'équipe du SRED en charge de la modernisation des statistiques OFS a abouti au même résultat.

Ce faisant, l'exhaustivité de l'enregistrement des diplômes 2011 inclus dans le périmètre de la nBDS, peut donc être considérée comme garantie.

Pour les diplômes 2012 (hors AFE, AFP et CFC), la procédure⁶⁰ suivante est mise en place :

- a) les candidats à un diplôme sont extraits de la nBDS par la DGSI⁶¹ (Direction générale des systèmes d'information), selon la logique mise en place par l'équipe SRED/ModStat, puis transmis au service de la scolarité ;
- b) le service de la scolarité transmet l'information aux établissements correspondants, sous forme de tableaux Excel, pour saisie ;
- c) les établissements enregistrent les résultats des candidats au moyen desdits tableaux puis les retournent au service de la scolarité;
- d) le service de la scolarité les communique à la DGSI pour chargement dans la nBDS ;
- e) le service de la scolarité produit le palmarès qui en résulte et le diffuse à la presse.

Les étapes *a*, *b* et *c* ont d'ores et déjà été réalisées avec succès dans le cadre d'une démarche pilote mise en place en 2012 par l'équipe du SRED en charge de la modernisation des statistiques OFS.

En ce qui concerne les diplômes décernés par les écoles privées secondaire II de type général, c'est le SEM-GDS, en lieu et place du service de la scolarité, qui, selon la même procédure (à l'exception du point *e*), assure la coordination auprès des établissements concernés.

Par ailleurs, l'ensemble de la procédure, notamment le calendrier des opérations, fait l'objet d'une directive en cours de rédaction par le service de la scolarité de la DGPO. Pour les diplômes 2013 (hors AFE, AFP et CFC), il est prévu que les établissements du postobligatoire enregistrent directement les résultats dans la nBDS.

⁶⁰ Il est prévu de rationaliser et automatiser ces contrôles pour les diplômes 2012.

⁶¹ Anciennement CTI (Centre des technologies de l'information).

Annexe 4. Lien entre l'évolution du nombre total* de certifiés secondaire II et la population résidente par âge détaillé de 18 à 25 ans

Figure A4.1 Certifiés sec. II / pop. résid. 18 ans

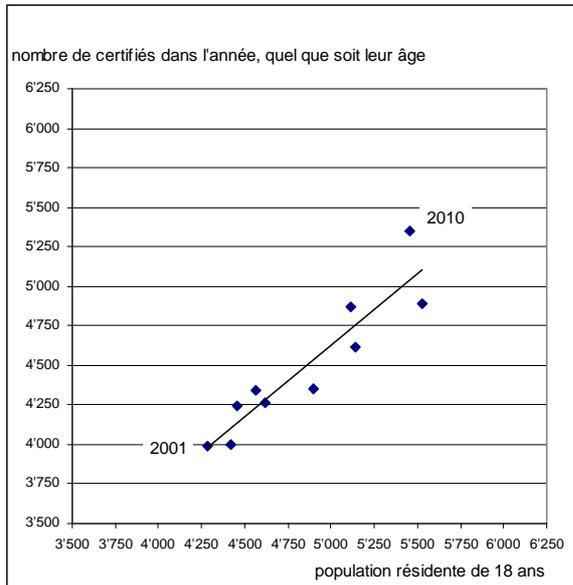


Figure A4.2 Certifiés sec. II / pop. résid. 19 ans

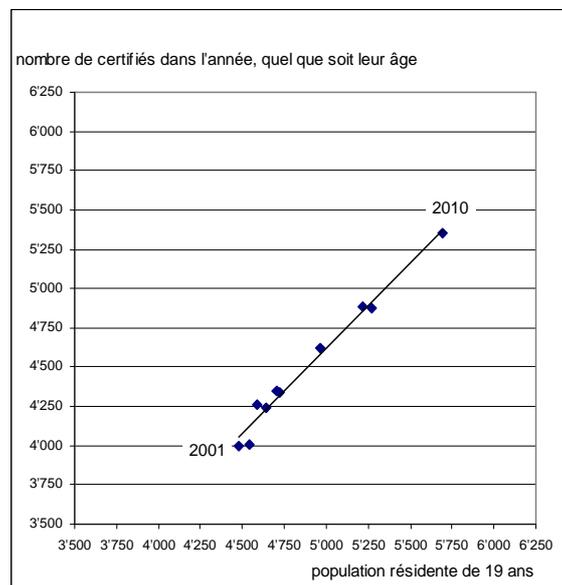


Figure A4.3 Certifiés sec. II / pop. résid. 20 ans

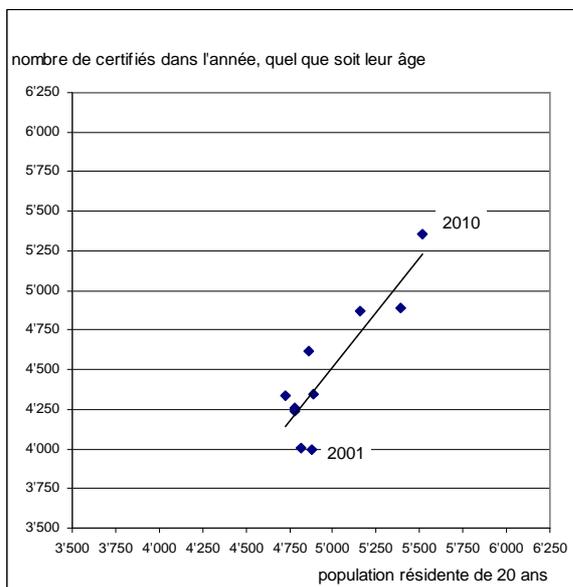
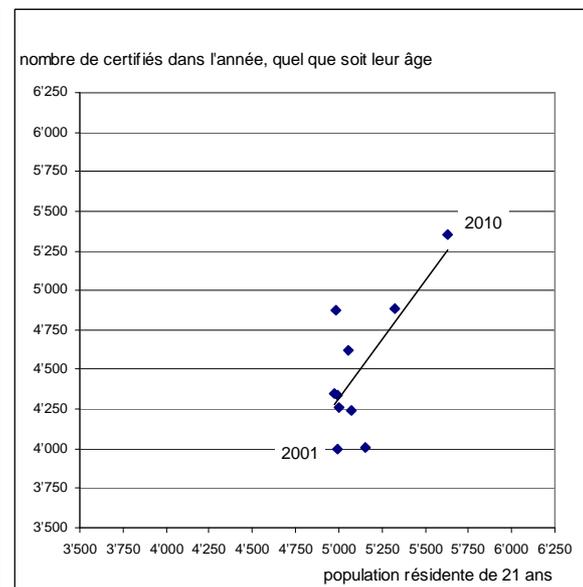


Figure A4.4 Certifiés sec. II / pop. résid. 21 ans



* Il s'agit de l'ensemble des certifiés de chaque année, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence.

Figure A4.5 Certifiés sec. II / pop. résid. 22 ans

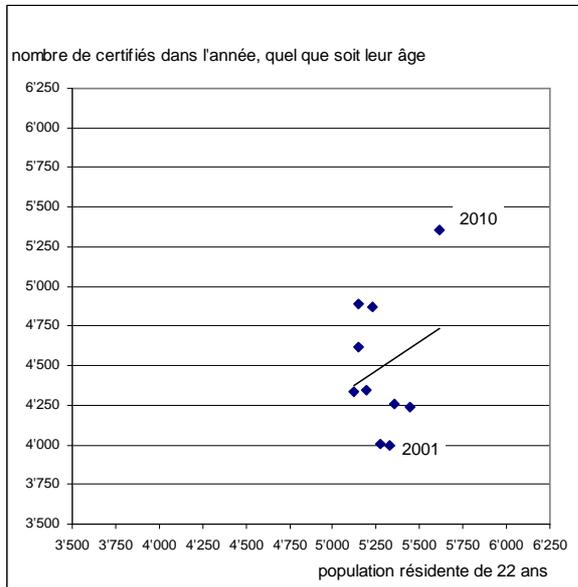


Figure A4.6 Certifiés sec. II / pop. résid. 23 ans

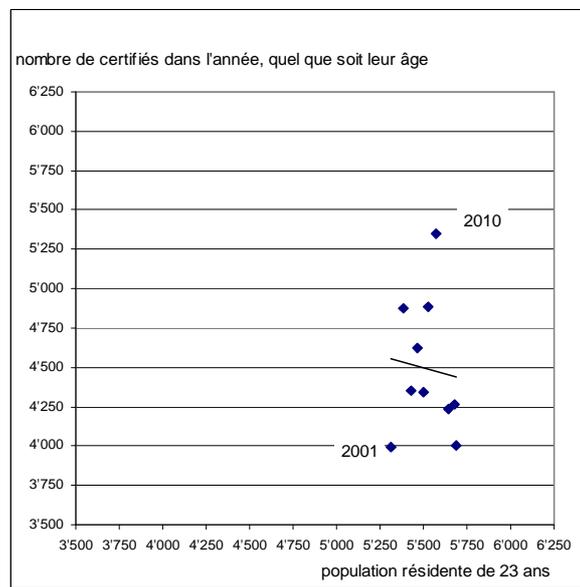


Figure A4.7 Certifiés sec. II / pop. résid. 24 ans

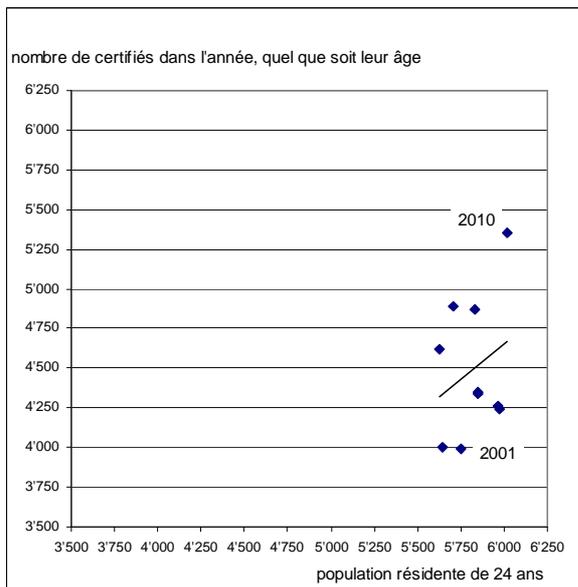
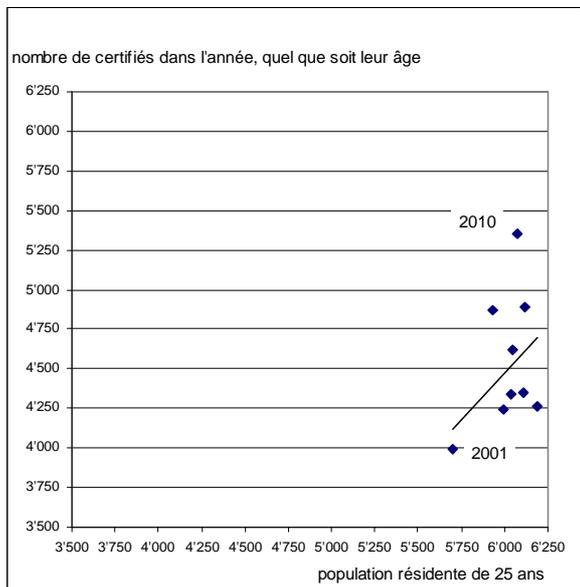


Figure A4.8 Certifiés sec. II / pop. résid. 25 ans

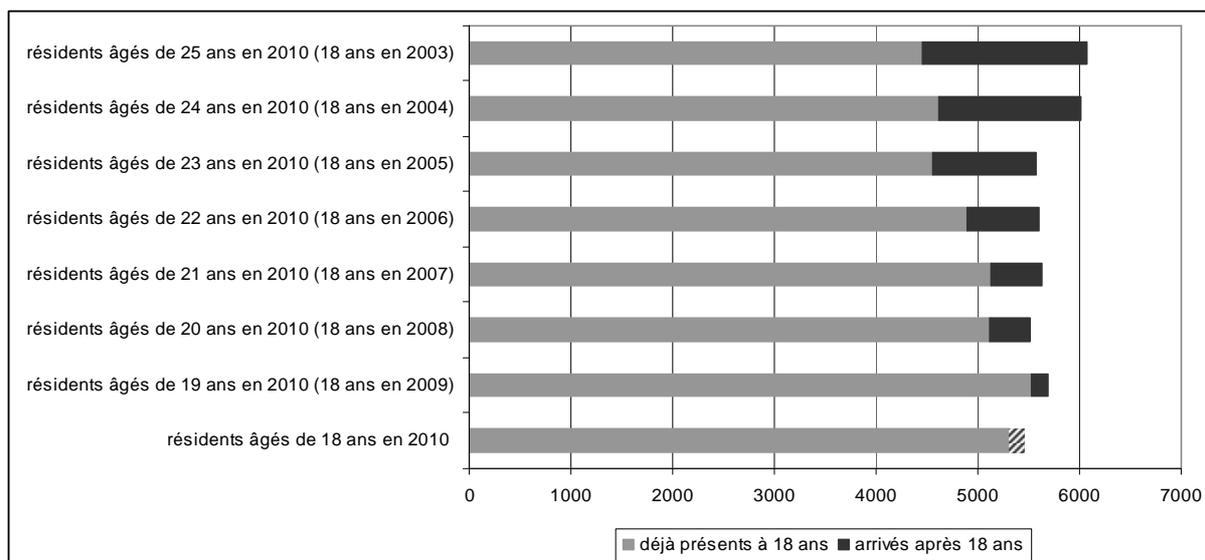


Annexe 5. Détermination de la cohorte fictive âgée de 18-25 ans en 2010

1) Élimination des migrations après 18 ans

Parmi les résidents âgés de 18 à 25 ans en 2010, on ne garde que ceux qui étaient déjà présents à 18 ans, puisqu'ils sont essentiellement les seuls à être susceptibles d'obtenir une certification secondaire II délivrée par une école genevoise (*figure A5.1*).

Figure A5.1. Part des résidents déjà présents à 18 ans, parmi la population âgée de 18-25 ans en 2010



N.B. Pour les personnes résidentes âgées de 18 ans au 31.12.2010, on met en évidence les migrations de l'année.

2) Pondération par le poids de chaque âge parmi les diplômés

On pondère chaque catégorie d'âge par le poids qu'elle a parmi les certifiés (ou premiers certifiés dans le cas du taux de première certification) de l'année 2010 (*figure A5.2*).

$$C_{18-25} = \sum_{i=18}^{25} w_i P_i \text{ avec } w_i = \frac{n_i}{n} \quad (C_{18-25} = \text{cohorte fictive âgée de 18 à 25 ans})$$

n_i : nombre de certifiés (ou premiers certifiés) ayant l'âge i (18 à 25 ans)

n : nombre total de certifiés âgés de 18 à 25 ans

et $P_i = R_i - M_i$

R_i : nombre de résidents ayant l'âge i en 2010 (18 à 25 ans)

M_i : cumul des migrations entre 18 ans et l'âge i (18 à 25 ans)

Figure A5.2. Cohorte fictive âgée de 18 à 25 ans en 2010 : tableau de calcul

Catégorie d'âge i	Population résidente en 2010 ⁽¹⁾ R_i	Cumul des migrations intervenues après 18 ans ⁽²⁾ M_i	Population déjà présente à 18 ans ⁽³⁾ $P_i = R_i - M_i$	Poids de la catégorie d'âge parmi les certifiés w_i	Cohorte fictive âgée de 18 à 25 ans en 2010 $w_i P_i$
18 ans	5'456	140	5'316	13%	702
19 ans	5'693	166	5'527	35%	1'953
20 ans	5'517	406	5'111	22%	1'143
21 ans	5'627	488	5'139	12%	640
22 ans	5'610	714	4'896	8%	372
23 ans	5'569	1'004	4'565	4%	193
24 ans	6'022	1'406	4'616	3%	139
25 ans	6'071	1'618	4'453	2%	82
				100%	5'222

(1) Etat de la population résidente publié par l'OCSTAT.

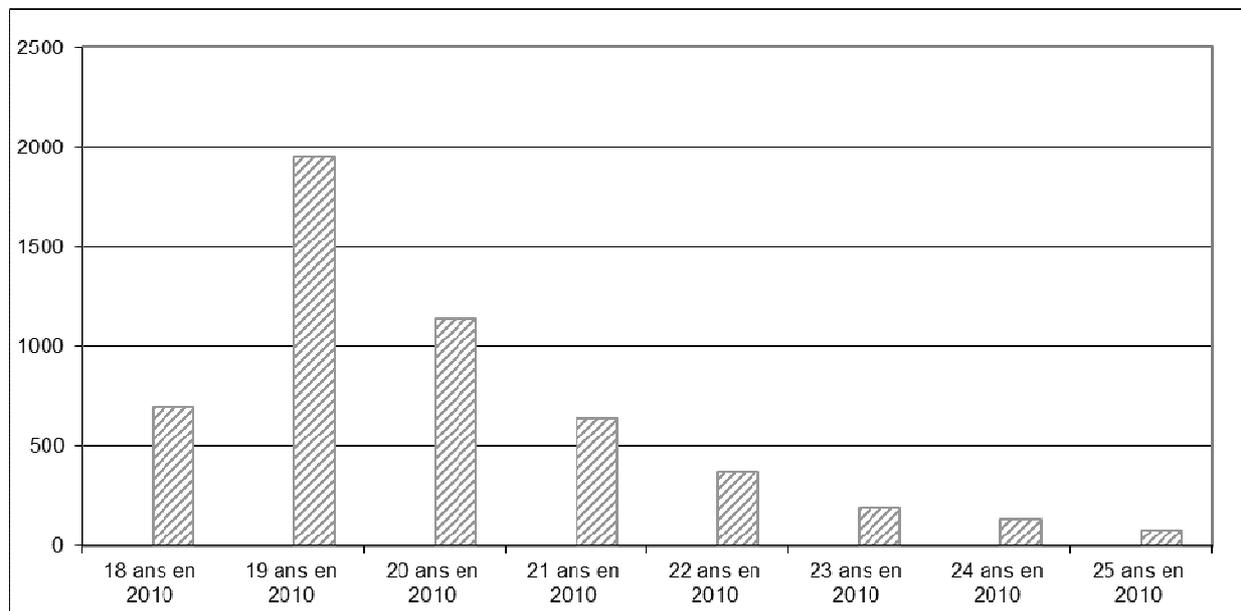
(2) Ce chiffre est déduit par calcul et correspond, à quelques unités près, à la somme des migrations annuelles à chaque âge (entre 18 ans et un âge donné) ; le relevé des migrations par âge une année donnée et celui de la population résidente enregistrée au 31 décembre sont en effet deux relevés statistiques en lien mais distincts. Pour les résidents âgés de 18 ans au 31 décembre 2010, on décompte également les migrations intervenues au cours de l'année.

(3) Source : OCSTAT/Etat de la population résidente.

Source : OCSTAT/calcul SRED.

La cohorte fictive des résidents âgés de 18 à 25 ans (5'222 personnes pour l'année 2010) a ainsi la même structure par âge que les certifiés (ou les premiers certifiés) (figure A5.3).

Figure A5.3. Structure d'âge de la cohorte fictive des résidents âgés de 18 à 25 ans en 2010



Source : SRED/nBDS - fichiers diplômés ; données OCSTAT ; calcul SRED.

Annexe 6. Présentation du relevé fédéral des diplômes (SBA)

Modernisation des statistiques fédérales : relevé des diplômes⁶²

La modernisation de la statistique fédérale des diplômes a pour finalité de permettre un relevé de données individuelles, tel qu'il se pratique pour la statistique des élèves et des étudiants, et d'introduire le NAVS13 comme identificateur de personne. Ceci permet d'intégrer, dans le relevé de la statistique des élèves et des étudiants, la gestion des données relatives aux diplômes des formations institutionnalisées à plein temps. En d'autres termes, les données relatives aux diplômes et aux élèves et étudiants sont livrées à l'OFS par un même canal et dans un même format. L'appariement entre ces données permet par ailleurs d'utiliser dans la statistique des diplômes les variables relevées pour la statistique des élèves et des étudiants (âge, nationalité, etc.).

Délimitation territoriale du relevé fédéral des diplômes

Tous les diplômes⁶³ délivrés par des écoles publiques ou privées (subventionnées ou non) ou par une autre institution habilitée à délivrer le diplôme en Suisse, situées en Suisse, sont saisis. L'unité de relevé géographique est le canton dans lequel se situent les écoles (principe de territorialité).

Périodicité du relevé fédéral des diplômes

La statistique des diplômes est réalisée annuellement.

Variables et valeurs du relevé fédéral des diplômes

Le relevé porte sur toutes les personnes qui se portent candidates à un examen dans l'un des domaines mentionnés, à savoir qui s'y inscrivent, qu'elles le réussissent ou non. La saisie des candidats est indispensable pour calculer un taux de réussite. Les candidats qui ne se rendent pas à un examen sans disposer d'excuse valable sont considérés comme ayant échoué.

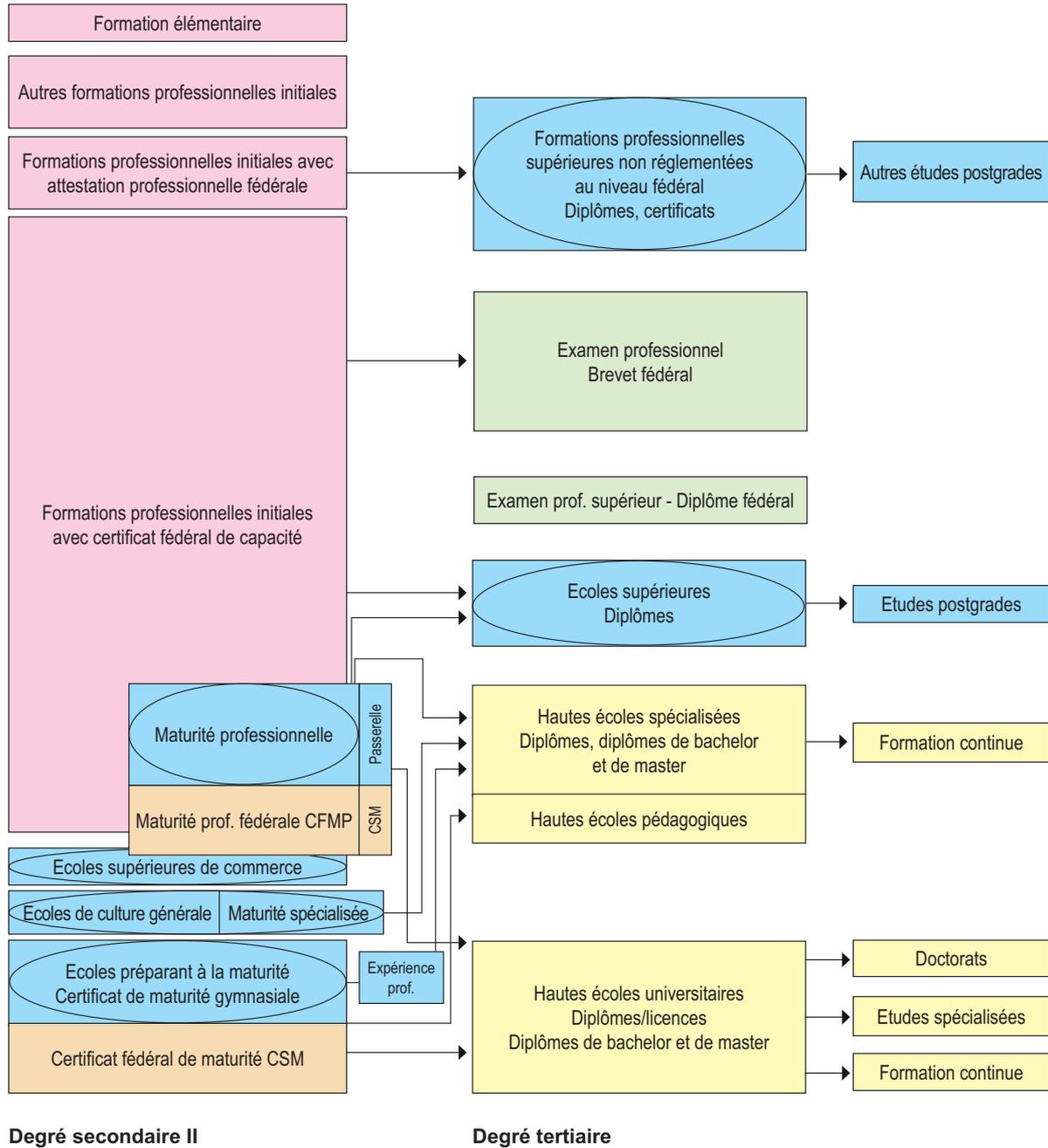
Variables	Nomenclature
A. En-tête	
A.1 Année de référence	AAAA
A.2 Canton	OFS
A.3 Livraison de données	Cantonal
A.4 Date de livraison	AAAA-MM-JJ
B. Personnes	
B.1.1.1 Catégorie d'identificateur de la personne	OFS
B.1.1.2 Identificateur de la personne	NAVS13
B.1.2 Sexe	OFS
B.1.3 Date de naissance	AAAA-MM-JJ
B.2.1 Domicile - commune officielle	OFS
B.2.2 Domicile - commune historisée	OFS
B.2.3 Domicile - pays étranger	OFS
C. Qualifications	
C.1 Type d'identificateur de l'institution de formation	OFS
C.2 Identificateur de l'institution de formation	OFS
C.3 Type de formation	OFS
C.4 Type d'examen	OFS
C.5 Date d'examen	AAAA-MM-JJ
C.6 Numéro de l'examen	Numéro
C.7 Résultat	OFS

⁶² Source : manuel technique de l'OFS.

⁶³ Reconnus comme tels par l'OFS.

Périmètre complet de la statistique fédérale des diplômes

Le graphique suivant donne une vue d'ensemble des diplômes de formation délivrés aux degrés secondaire II et tertiaire. Les diplômes entourés sont ceux qui font partie du périmètre du relevé des diplômes (SBA) coordonné par le SRED. A ceci s'ajoutent les diplômes obtenus dans les écoles privées générales ou privées professionnelles.



Annexe 7. Séries chronologiques disponibles à la parution du rapport

Figure A7.1 Certifications secondaire II et personnes certifiées, selon leur lieu de résidence et type de certification (1^{re} ou 2^e), 2001-2012

	Année d'obtention											
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre total de certifications secondaire II délivrées	4'195	4'147	4'466	4'522	4'511	4'593	4'735	4'974	4'964	5'582	5'810	6'370
Nombre de personnes certifiées dans l'année	3'994	4'003	4'239	4'261	4'338	4'349	4'619	4'872	4'888	5'353	5'529	6'069
dont...												
<i>ayant déjà obtenu une certification sec. II auparavant</i>	361	412	386	473	473	447	545	580	586	703	749	1'037
<i>ayant obtenu leur 1^{re} certification secondaire II</i>	3'633	3'591	3'853	3'788	3'865	3'902	4'074	4'292	4'302	4'650	4'780	5'032
Nombre de personnes certifiées résidentes	3'606	3'587	3'797	3'826	3'878	3'865	4'122	4'328	4'346	4'737	4'882	5'322
dont...												
<i>ayant déjà obtenu une certification sec. II auparavant</i>	339	383	359	452	453	426	508	529	554	660	694	956
<i>ayant obtenu leur 1^{re} certification secondaire II</i>	3'267	3'204	3'438	3'374	3'425	3'439	3'614	3'799	3'792	4'077	4'188	4'366
Nombre de personnes certifiées non-résidentes	388	416	442	435	460	484	497	544	542	616	647	725
dont...												
<i>ayant déjà obtenu une certification sec. II auparavant</i>	22	29	27	21	20	21	37	51	32	43	55	81
<i>ayant obtenu leur 1^{re} certification secondaire II</i>	366	387	415	414	440	463	460	493	510	573	592	644

N.B. En 2002, plus d'une centaine de diplômes secondaire II délivrés par l'École internationale de Genève n'ont pas été enregistrés dans la nBDS. – A noter que les données 2010 incluent les 75 diplômés qui n'étaient pas enregistrés dans la nBDS lors de l'extraction du fichier de diplômes le 15 juillet 2011, mais dont on avait connaissance : 44 certificats d'aide-soignant, 25 AFE et 6 AFP.

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômés.

Figure A7.2 Type de 2^e certification secondaire II acquise, 2001-2012

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Maturité gymnasiale	42	26	30	33	22	16	18	20	22	20	22	20
Certificat de culture générale	1		2	2		6	3	3	1	26	35	50
Maturité spécialisée							60	89	114	136	186	334
CFC et CC	184	192	180	183	167	150	149	179	179	220	182	276
Maturité professionnelle	64	110	123	188	210	233	249	237	224	260	256	315
Autre diplôme professionnel	51	58	37	49	37	34	48	43	37	35	41	31
Diplômes étrangers	19	26	14	17	34	7	17	8	8	6	27	9
AFE-AFP				1	3	1	1	1	1			2
Total	361	412	386	473	473	447	545	580	586	703	749	1'037
% du total des certifications	9%	10%	9%	11%	11%	10%	12%	12%	12%	13%	14%	17%

Source : SRED/nBDS - fichiers diplômés.

Figure A7.3 Différentes mesures du taux de certification secondaire II, 2001-2012

Taux de certification	Libellé indicateur selon rapport	Formule de calcul	Précisions	Valeurs calculées											Limites		
				2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		2012	
Taux se référant à la population scolarisée à Genève	Taux A de 1 ^{re} certification	* Numérateur : Diplômés résident dans le canton de Genève * Dénominateur : cohorte fictive âgée de 18 à 25 ans	p.40-41		77%	75%	79%	76%	76%	75%	76%	77%	75%	78%	78%	82%	1) Pas de comparaison possible avec la Suisse et les autres cantons. 2) Doit être complété par les données des écoles professionnelles privées disponibles par les relevés statistiques cantonaux pour l'OF.S. 3) Ne prend pas en compte les résidents genevois diplômés en France voisine ou dans les autres cantons.
Taux se référant à la population scolarisée affiné de manière exploratoire	Taux B de 1 ^{re} certification	* Numérateur : Diplômés (public et privé de type général) résidant dans le canton de Genève + diplômés des écoles prof. privées + diplômés France voisine + diplômés autres cantons + diplômés non-résidents * Dénominateur : cohorte fictive âgée de 18 à 25 ans + élèves non résidents susceptibles d'obtenir une certification secondaire II	p.42-45		82%	80%	85%	81%	81%	80%	81%	81%	79%	82%	82%	85%	1) Pas de comparaison possible avec la Suisse et les autres cantons. 2) Certaines données transfrontalières ne sont pas disponibles tous les ans (Observatoire statistique transfrontalier). 3) Certaines informations reposent sur des estimations (hypothèses) par manque de données disponibles.
Taux se référant à la population résidente à Genève	Taux de population 25-34 ans ayant achevé au moins un diplôme secondaire II (ESPA)	* Numérateur : Population résidente genevoise âgée de 25 à 34 ans déclarant avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II * Dénominateur : Population résidente genevoise âgée de 25 à 34 ans	p.47-49	Né en Suisse (taux Suisse)	96%	95%	96%	96%	95%	96%	95%	95%	95%	94%	98%	1) L'enquête repose sur les déclarations des sondés. 2) Une partie de la population échappe à l'enquête car n'est pas joignable par téléphone. 3) Indicateur peu réactif car porte sur une tranche d'âge importante (25-34 ans). 4) Ce taux n'est pas calculable pour l'ensemble des cantons. 5) Marge d'erreur inhérente à toute estimation par sondage.	
					79%	80%	79%	79%	80%	82%	84%	77%	76%	Né à l'étranger (taux Suisse)			
					87%	87%	90%	90%	87%	88%	89%	84%	86%		Ensemble (taux Suisse)		

¹ La diminution importante entre 2009 et 2010 du taux ESPA pour la population née à l'étranger, s'explique par le fait que l'enquête ESPA ne prend plus en compte la catégorie des diplomates et fonctionnaires internationaux (y compris les membres de leurs familles). Ce changement de la population enquêtée entraîne une forte baisse du taux ESPA pour l'ensemble des 25-34 ans en 2010.

Abréviations

AFE	Attestation de formation élémentaire
AFP	Attestation de formation professionnelle
BIMO	Bildungsmonitoring - Monitorage de l'éducation
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFC	Certificat fédéral de capacité
CTI	Centre des technologies de l'information
DGPO	Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire
DGSI	Direction générale des systèmes d'information
DIP	Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSI-SEM	Direction des systèmes d'information et Service écoles-médias
EDUQUA	Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue
ESPA	Enquête suisse sur la population active
FAO	Feuille d'avis officielle
GGA	Gestion genevoise des apprentis
nBDS	Base de données scolaire normalisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
OFS	Office fédéral de la statistique
ORIF	Intégration et formation professionnelle
SBA	Statistik der Bildungsabschlüsse der institutionalisierten Ausbildungen Statistique des diplômes des formations institutionnalisées
SEM-GDS	Service écoles-médias - Gestion des données scolaires
SEP	Service de l'enseignement privé
SRED	Service de la recherche en éducation

